

N° 25

Le **BULLETIN** de
la Communauté
de communes

DIEULEFIT | BOURDEAUX
JANVIER 2023



SOMMAIRE

- | 3 | **ÉDITORIAL**
- | 4 | 5 | **HISTORIQUE CCDB**
- | 6 | 7 | **LA CCDB, ESPACE DE SOLIDARITÉ
SES COMPÉTENCES**
- | 8 | 9 | **LE TERRITOIRE DE LA CCDB ET
VOISINES**
- | 10 | 15 | **LA CCDB, LIENS ET COOPÉRATIONS**
- | 16 | 18 | **INTERVIEWS DE FONDATEURS ET
ACTEURS**
- | 19 | **DÉFI CLIMAT**
- | 20 | **HABITAT MOBILITÉ**
- | 21 | 23 | **AGRICULTURE, FORÊT, GESTION DE
L'ESPACE - RÉSEAU CHALEUR**
- | 24 | 25 | **SOLIDARITÉS CULTURE**
- | 26 | **ACTUALITÉS CULTURELLES 2023**
- | 27 | **CAEM**
- | 28 | 29 | **ENFANCE JEUNESSE**
- | 30 | **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- | 31 | **GESTION DES BÂTIMENTS**
- | 32 | **ORGANISATION DES SERVICES**
- | 33 | **DÉCHETS**
- | 34 | **TOURISME PATRIMOINE SPORTS DE
NATURE**
- | 35 | **MAISON DE LA CÉRAMIQUE**
- | 36 | **LE PROGRAMME LEADER**
- | 37 | **LE SERVICE COMMUN DES ARCHIVES**
- | 38 | 39 | **LES BRÈVES**
- | 40 | **CONTACTS**

Le Bulletin de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux est une publication de la CCDB | Dir. de publication : Fabienne Simian - janvier 2023 | Graphisme et mise en page : Atelier Pascale M | Photos de couverture (de gauche à droite) : Paysage Vesc - photo CCDB / « Peuplé » - photo prise par les enfants de la Ferme St Pol lors de l'intervention de Sandrine Furrer de la Cie Karnabal (Pont de Barret) - du 18 au 22 avril 2022 Cie Karnabal, Photo S. Furrer. / Dieulefit - photo CCDB / Une partie des bénévoles qui entretiennent les chemins de la CCDB - photo M. Gallo/ Bourdeaux - photo CCDB / Fête du CAEM_30.06.19 - photo CAEM / Vesc - Chez mon Jules © Anna Puig Rosado - Collection OTDB / Poterie Robin - photo CCDB / Photo ALSH - Ferme St Pol. Service enfance, CCDB. Photos der de couverture (de haut en bas) : Paysage Vesc - photo CCDB / Potier tournage - photo CCDB / Ferronnier - photo CCDB | Impression : Imprimerie Bayle Montélimar

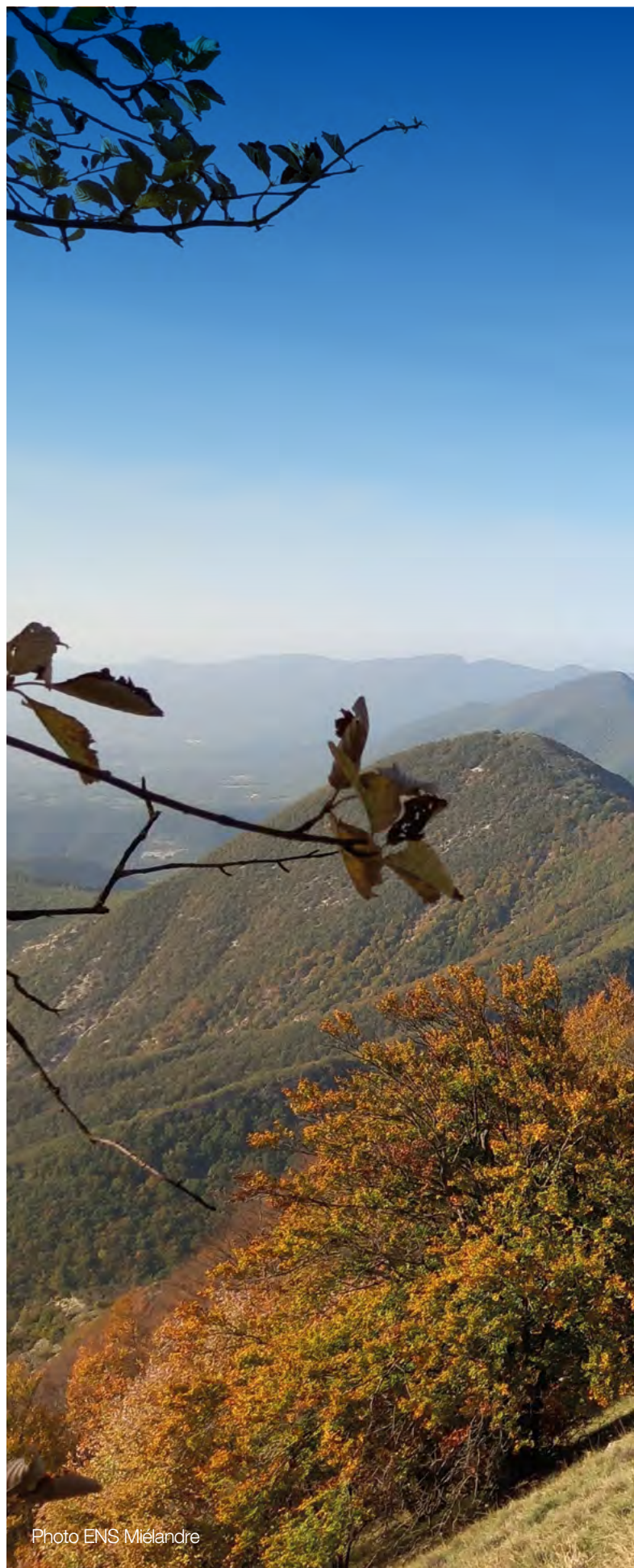


Photo ENS Mielandre



N° 25
JANVIER 2023

30
ANS

ÉDITO

Créée en décembre 1992, la CCDB a 30 ans !

30 ans, un bel âge pour notre intercommunalité qui a réussi au cours de ces années, à faire de nos spécificités communales, de nos patrimoines, de nos services, de nos paysages, de nos histoires, de nos habitants... une véritable collectivité cohérente où chaque village garde sa particularité et son cadre de vie, tout en partageant des moyens et des visions d'avenir communs. De 15, puis 21 communes en 2014, l'intercommunalité n'a cessé de croître en compétences pour, à ce jour, être notre identité commune.

Vous pourrez découvrir ou redécouvrir notre histoire à la lecture de ce bulletin, et je salue tous mes prédécesseurs qui ont œuvré pour faire de notre intercommunalité, même petite en taille, un outil dynamique au service des habitants, complètement adaptée à notre territoire, tout en respectant les nombreuses réglementations qu'il a fallu décliner au cours de ces années, merci à vous.

Grâce au travail du personnel et des élus et élus qui se sont succédé, notre intercommunalité a su au cours de ces 30 ans développer des projets qui nous placent, au regard de nos voisins, comme territoire d'excellence ou pionnier.

De nombreux anciens élus et élus restés sur notre territoire, liront avec plaisir ce retour vers le passé et tout le travail accompli.

A la CCDB, toutes et tous, élus et agents techniques, co-construisent des projets en proximité avec les habitants. Je pense au Projet Alimentaire Territorial, au Plan Climat Air Energie Territorial, au Programme Local de l'Habitat ou encore à Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, preuves de démarches volontaires d'un territoire dynamique.

Notre Communauté de communes est nécessairement en lien avec les intercommunalités mitoyennes ou d'autres structures comme le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et nous menons des projets communs. Je n'oublie pas notre participation à l'écriture du Schéma de Cohérence Territorial (le SCoT) à élaborer pour 2026, qui va être un document à grande échelle, pour imaginer et garder la dynamique de nos territoires pour les 30 prochaines années.

Alors oui, j'affirme que notre intercommunalité est bien vivante et a encore de beaux jours devant elle. Ensemble, citoyennes et citoyens, élus et élus, nous continuerons à faire évoluer cette belle communauté de communes.

Nous avons subi cet été des conséquences de la crise climatique, comme la forte chaleur et la sécheresse. Les dix années prochaines nous projettent dans l'adaptation au changement climatique et dans les actes pour en limiter la progression. Nous aurons besoin de vous toutes et tous pour préserver nos beaux espaces qui nous entourent, pour les rendre accueillants, plein de promesses et pour améliorer notre quotidien.

En ce début 2023, je vous souhaite à tous une très bonne année, pleine de surprises agréables et de joies.

FABIENNE SIMIAN

Présidente de la Communauté de communes

HISTORIQUE

2014 / 2022

2014

- . La CCPD ⁽¹⁾ accueille 6 communes et devient la CCDB ⁽²⁾.
- . Élection de M. Jean-Marc Audergon à la présidence du nouveau conseil communautaire.
- . Signature de la première Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (ou : CTEAC) en partenariat avec la DRAC ⁽³⁾, le Conseil Régional, le Conseil départemental, la CAF ⁽⁴⁾.

2017

- . La CCDB gère 14 bâtiments, huit sont sa propriété, six sont mis à sa disposition par les communes.
- . Organisation des déchèteries pour déchets verts et mise en place des points de compostage.
- . Adhésion de la CCDB au Syndicat Ardèche Drôme Numérique (pour diffusion de la fibre optique).
- . Fin de la deuxième tranche des travaux à la Maison de la Céramique.

2015

- . La CCDB représentée au SYPP (Syndicat de traitement des ordures ménagères).
- . Convention CCDB / Offices de Tourisme de Dieulefit-Bourdeaux, pour délégation.
- . Décision d'aménager la deuxième partie du Parc d'activités Boulagne (La Bégude 25.800 m²).

2016

- . Mise en place du GAL (Groupe d'Action Locale) « Portes de Provence » pour gérer le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - fonds européens) pour la période 2016-2022.
- . Le GAL comprend 2 intercommunalités, la CCDB et l'Agglo de Montélimar.

⁽¹⁾ CCPD : Communauté de communes du Pays de Dieulefit

⁽²⁾ CCDB : Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux

⁽³⁾ DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

⁽⁴⁾ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CHIFFRES CLEFS



POPULATION DU PAYS DE DIEULEFIT

1990 : 6504 Hab.

2012 : 8142 Hab.

2022 : 9853 Hab.



NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS PRISES

par le Conseil communautaire

1985 : 7

2012 : 89

2022 : 100

2022

- . Un deuxième « Espace France Services » est ouvert à Dieulefit, géré par l'association Le Lien 26, en complément de celui de Bourdeaux.
- . Les actions du PCAET sont approuvées pour le territoire.
- . Aides forfaitaires pour achat de Vélos à Assistance Électrique (VAE), pour achat et installation de panneaux solaires.
- . Adoption de la CTG ⁽⁷⁾ avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- . Création du poste d'agent de prévention, service intercommunal mutualisé.

2021

- . Mise en œuvre du dispositif de mobilité Rezo Pouce pour le co-voiturage local, en partenariat avec trois associations.
- . Approbation des objectifs contenus dans le Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET).
- . Convention signée entre CCDB, mairie du Poët-Laval et EPORA ⁽⁶⁾ pour une éventuelle acquisition du site de la Grande cheminée » ou poterie Robin.
- . Lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec labellisation.

2018

- . Adoption par CCDB du Programme Local de l'Habitat (PLH), pour six ans, jusqu'en 2023, premier plan de ce type pour les logements.
- . Nouvelle compétence obligatoire : la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (ou : GEMAPI), aussitôt transférée à deux « syndicats-rivières » (le SMBVL : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez et le SMBRJ : Syndicat Mixte du Roubion-Jabron), avec contrats.
- . Création du poste d'archiviste communautaire.

2020

- . Élections municipales et communautaires.
- . Élection de Mme Fabienne Simian à la présidence du Conseil communautaire.
- . Défi Climat est proposé comme ligne directrice de la mandature.
- . Candidature au projet TZCLD ⁽⁶⁾.
- . Mise en place de la redevance incitative pour une bonne gestion de la collecte des déchets.

2019

- . Adoption de l'engagement Défi Climat démarche volontaire et innovante de la CCDB, dans le but de faciliter la transition énergétique et environnementale.
- . Inauguration de l' « Espace jeunes » à Dieulefit, dans l'ancien collège.
- . Contrat Enfance Jeunesses signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- . Charte des Aînés

⁽⁵⁾ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : dispositif mis en place par loi de décembre 2020.

⁽⁶⁾ EPORA : désigne l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes. Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières et constituer des réserves foncières. Il peut avancer des fonds (remboursables) à une communauté de communes en vue de réaliser un projet d'intérêt public.

⁽⁷⁾ CTG : la Convention Territoriale Globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

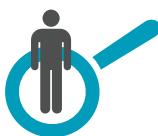


NOMBRE DE
BÂTIMENTS GÉRÉS

1985 : 0

2012 : 10

2022 : 14



NOMBRE DE
PERMANENTS

(personnel)

1985 : 2

2012 : 14

2022 : 24



Cette photo de 2021 réunit, de droite à gauche J.-M. Audergon (président en 2002-2008, puis 2014-2020), C. Raspail (président en 2008-2014) et F. Simian, présidente actuelle. Cliché 2021, CCDB.

LA CCDB . ESPACE DE SOLIDARITÉ

SES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE AGRICULTURE FORÊTS

- Politiques contractuelles d'aménagement et de développement du territoire.
- Activités agricoles et forestières (v. pages 21, 22, 23).
 - Entretien des sentiers de randonnées.
 - Véloroute voie verte de la vallée du Jabron.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (v. pages 10, 34).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Redevance incitative et SYPP (traitement) (v. pages 13 et 33)



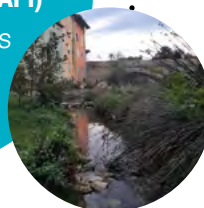
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

(v. pages 16, 30 et 34 Aides aux entreprises)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Syndicats-rivières (v. page 12)



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ACTIONS SOCIALES

- Coordination de la politique Petite Enfance/ Jeunesse.
- Création, aménagement, gestion et entretien de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement
- Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil Petite Enfance.
- Participation au fonctionnement de structures multi-accueil petite enfance hors de la CCDB mais recevant des enfants du territoire.
- Animation et gestion du Relais Petite Enfance (REP) et du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).
- L'organisation et la gestion des activités jeunesse.

>>> v. pages 28-29 pour les 6 rubriques qui précèdent.

- Création et gestion de maisons de services au public (ou Espace France Services) (v. page 5)



CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (ou : Espaces France Services)

- > EFS à Bourdeaux géré par la poste
- > EFS à Dieulefit géré par Le Lien 26

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Élaboration, coordination et animation d'un Programme Local d'Habitat (PLH).
- Elaboration, coordination et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), de Programmes d'Intérêt Général (PIG) (v. p. 20).
- Participation à la mise en place de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) à l'échelle du SCoT (v. pages 10 et 18)

On distingue trois catégories de compétences :

- **LES OBLIGATOIRES** : sont fixées par la loi ;
- **LES OPTIONNELLES** : l'intercommunalité décide de les exercer en choisissant dans une liste arrêtée par la loi ;
- **LES FACULTATIVES** : ces compétences sont librement déterminées et exercées par l'intercommunalité en fonction des besoins recensés sur son territoire.

D'ici la fin de la mandature, certaines compétences pourront s'ajouter à celles-ci (comme l'eau et l'assainissement, l'urbanisme).

COMPÉTENCES FACULTATIVES



PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT D'UNE FOURRIÈRE ANIMALE

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION de la Maison de la Céramique
(v. page 31)

ELABORATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(avec l'Etat et/ou la Région et/ou le Département et/ou l'Europe).
(v. pages 24-25)

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
(v. Fibre page 14)

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN du bâtiment de la CCDB
(v. page 31)

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Actions générales en matière d'environnement et de cadre de vie d'intérêt communautaire (v. page 20).
- Appui et soutien aux communes gérant des espaces naturels sensibles (v. pages 23, 38).
- Etude, création et gestion d'équipement collectif visant à limiter la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (v. page 15).
- Gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux (v. page 12).



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE
dans le cadre de règlements adoptés par le Conseil Communautaire
(v. page 36)

ENSEIGNEMENT MUSICAL
(v. CAEM page 27)



Légendes photos :
Compétences obligatoires : Point apport volontaire et Jabron Dieulefit.
Compétences optionnelles : Crèche Dieul'filous Dieulefit et ENS Miélandre.
Compétences facultatives : Fourrière de Montélimar et animation du CAEM pour la fête de la musique au Poët-Laval, 21 juin 2018. Crédits photos CCDB

LA CCDB

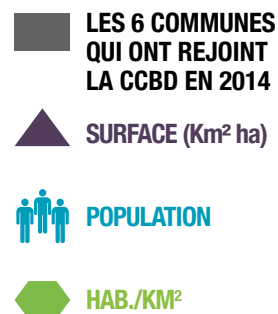
ET LES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES

En 2014, avec approbation du préfet, l'ancienne Communauté de communes du Pays de Dieulefit accueille six communes issues du canton de Bourdeaux. Les 21 communes forment un ensemble cohérent, au double caractère rural (et montagnard pour 20 d'entre elles). Certes, la population totale, 9.200 hab., se situe en-deçà du seuil souhaité par l'État à l'époque (15.000 hab.). Mais le caractère spécifique de l'ensemble est reconnu en 2015, lorsque s'applique la loi NOTRe*. Les services de l'État valident en 2015 la procédure dérogatoire appliquée à la CCDB, dans l'intérêt des mairies et des habitants (v. p. 18 l'interview de P. Stadler).

Le territoire de la CCDB est un espace de solidarité, comme le stipule la loi :
« La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

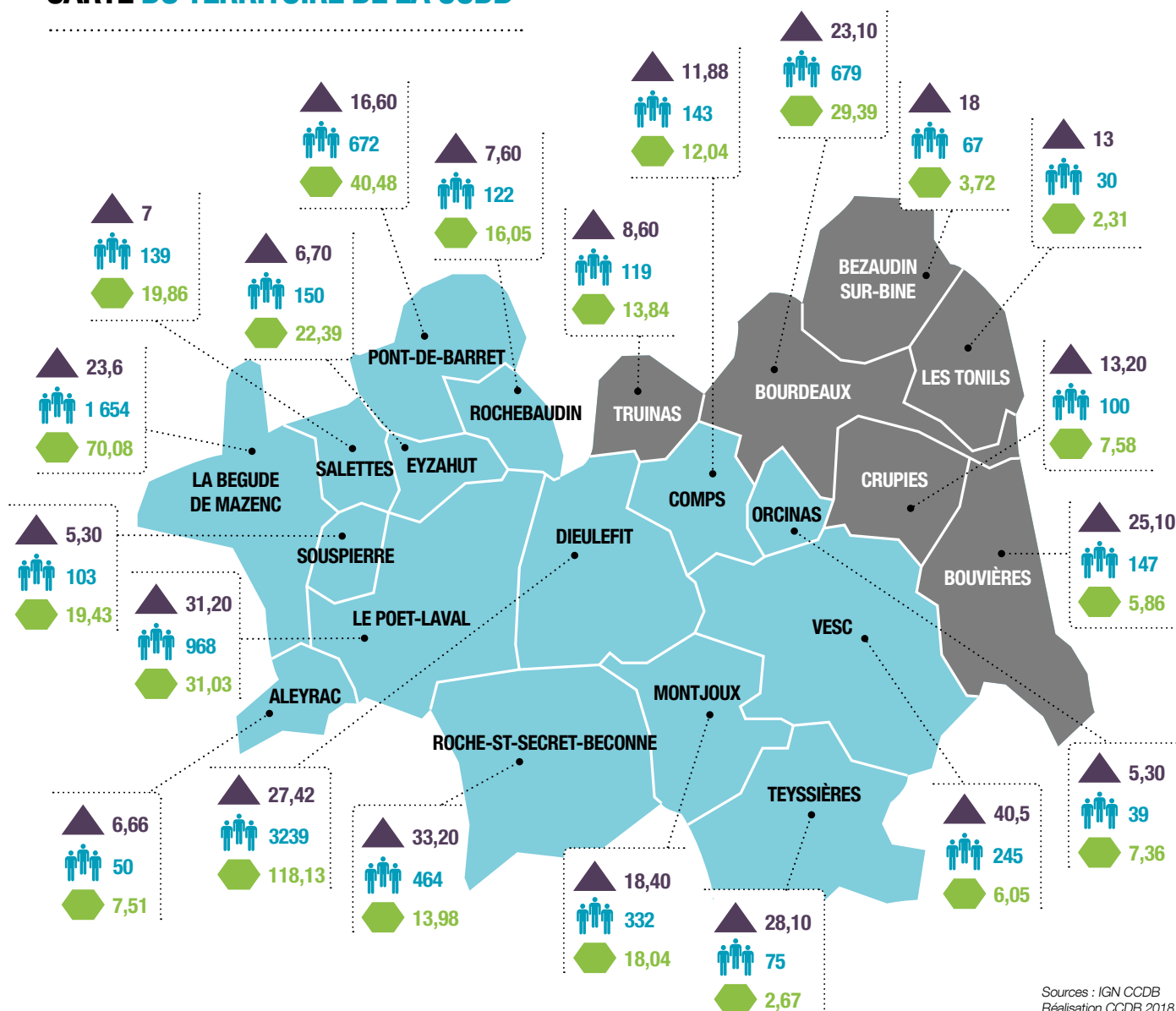
Source : début de l'article L 5214-1 du Code général des collectivités territoriales.

* NOTRe : Nouvelle Organisation du Territoire de la République, loi adoptée en 2015.



Echelle 1 : 120 000
 Recensement de 2022,
 pour les deux cartes.

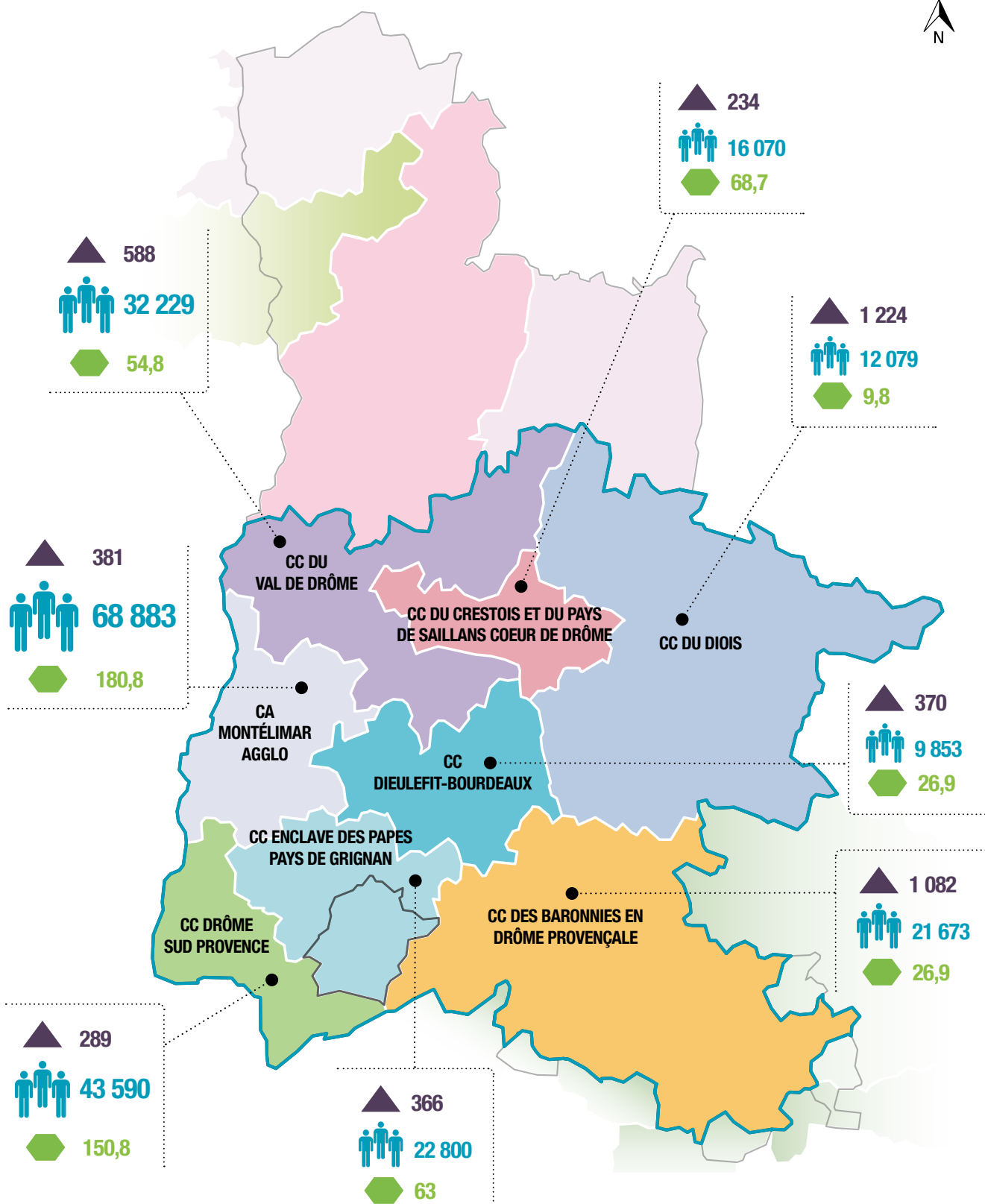
CARTE DU TERRITOIRE DE LA CCDB



Sources : IGN CCDB
 Réalisation CCDB 2018

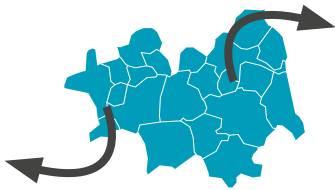
CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES DE LA CCDB-SUD-DRÔME

▲ SURFACE (Km² ha) 👤 POPULATION ⬡ HAB./KM²



Mise à jour : 01/01/2021

© comer si s.com



LE TERRITOIRE DE LA CCDB

LIENS ET COOPÉRATIONS

AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Le territoire de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux fait partie d'ensembles conçus pour construire des projets, gérer des situations et des compétences. La CCDB peut également, en tant qu'établissement public, adhérer à un projet développé sur son territoire, soit pour le prendre en charge, soit pour le soutenir (voir, ci-dessous, l'exemple n° 6).

On retiendra ici 6 exemples : (1) Le territoire défini pour le SCoT, (2) Le territoire LEADER, (3) Les territoires délimités pour une bonne gestion des rivières et la prévention des inondations, (4) L'organisation du traitement des déchets, (5) Le territoire où se développe la fibre optique pour améliorer nos communications numériques, (6) Le projet d'énergie renouvelable porté par les Centrales Villageoises de la Lance. Ce projet est cité ici comme un exemple d'adéquation entre une initiative locale et la ligne directrice de la CCDB : Défi-Climat, avec recherche d'autonomie durable.

(1) SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) www.srbp.fr

Le SCoT est un document stratégique d'aménagement du territoire qui détermine, pour les vingt ans à venir :

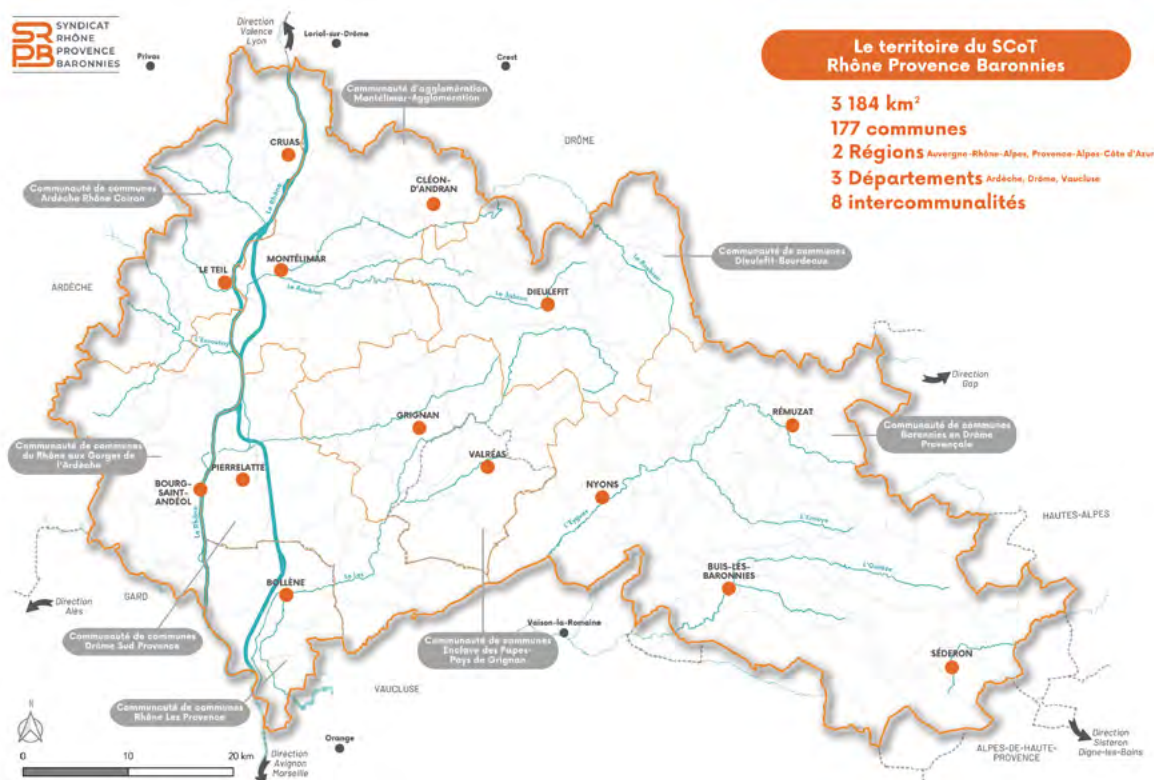
- › Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres,
- › Les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux,
- › Les conditions d'un développement équilibré à l'échelle de tout le territoire.

Le SCoT élabore un document de planification mais ne gère aucun projet. Il permet de réfléchir à un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique. Si l'État (la préfecture) joue un rôle initiateur, ce sont bien les territoires qui décident du périmètre sur lequel ils veulent coopérer. Le SCoT pourra inscrire des orientations opposables aux documents d'urbanisme locaux.

La CCDB est l'une des 8 intercommunalités concernées par « notre » SCoT, le SCoT Rhône Provence Baronnies, pour une population totale de près de 235 000 habitants répartis dans 177 communes.

Le Schéma est géré par le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies, créé par arrêté inter-préfectoral en 2008.

Composé de 65 élus, il est présidé par le maire de Montélimar, Julien Cornillet. Fabienne Simian, Geneviève Morenas et Marc-André Barbe y représentent la CCDB.



(2) LEADER

(Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

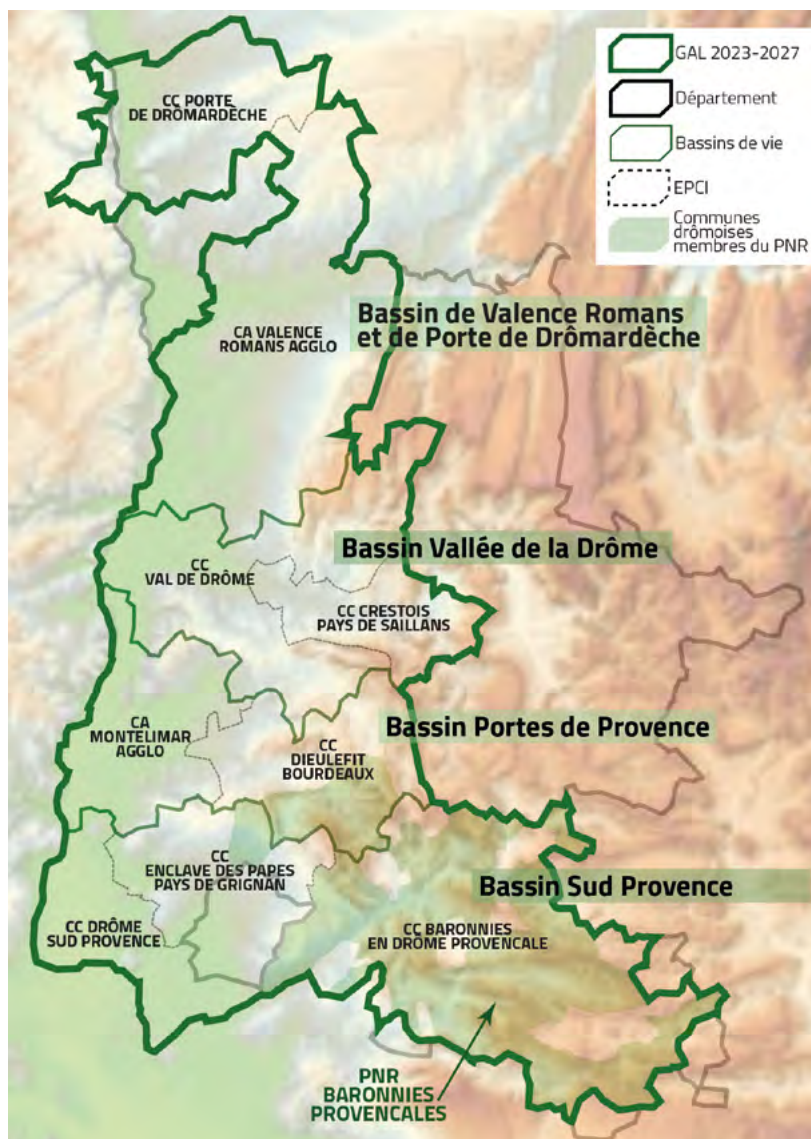


Le programme LEADER porte, depuis la fin du XXe siècle, une véritable procédure de développement pour la ruralité.

Il a été géré, à ses débuts, par Patricia Stadler (2000), puis par Anouck Valois, disposant de fonds provenant du FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) et d'une grande liberté d'action. Sa gestion, de programme en programme, s'est alourdie. Nous nous trouvons en 2022, à la cinquième génération.

Notre organe de gestion actuel est le GAL (Groupe d'Action Locale) « Portes de Provence ». Il regroupe la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux, et Montélimar Agglomération.

www.gal-portesdeprovence.fr



Le nouveau GAL de la Drôme, 2023-2027

PROJET GAL LEADER DRÔME 2023-2027

En décembre 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a annoncé de profonds remaniements de la gouvernance pour la prochaine période de programmation.

Un « GAL » unique sera mis en place à l'échelle départementale. Il semble néanmoins que pourront subsister des « comités territoriaux » qui pourront faire remonter des projets et des observations au comité de programmation.

Le 22 décembre 2022, sous l'autorité du Parc Naturel Régional des Baronnies, nous avons déposé une candidature pour être présents dans la programmation 2023-2027. Le GAL qui vient de se former est dénommé officiellement : GAL Drôme entre Rhône et Montagne. Il repose sur une coopération entre secteurs urbains et ruraux

Trois axes prioritaires pour les financements futurs sont retenus :

- 1 . Revitaliser les centres-bourgs en renforçant leur rôle de centralité en milieu rural,
- 2 . Construire une offre touristique renouvelée,
- 3 . Favoriser l'accès à l'emploi en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

(3) GESTION DES RIVIÈRES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis juillet 2000, la CCDB a pris cette compétence obligatoire. Puis elle l'a confiée à deux syndicats « mixtes » qui opèrent sur un vaste territoire intercommunal excédant celui de notre Communautés de communes. Il s'agit :

- **Du Syndicat Mixte du Bassin Roubion-Jabron** (SMBRJ, siège à Cléon-d'Andran), dans lequel la CCDB est représentée par huit élus titulaires. Il a en charge la gestion des cours d'eau et affluents des bassins versants du Jabron et du Roubion.

Il concerne quatre intercommunalités : Agglomération de Montélimar, CC Dieulefit-Bourdeaux, CC Val-de Drôme en Biovallée, CC Drôme Sud Provence (pour 71 communes).

- **Du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez** (SMBVL, siège à Valréas), où la CCDB est représentée par trois élus titulaires. Ce syndicat opère sur le bassin versant du Lez, situé à cheval sur les départements de la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et du Vaucluse (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Ce territoire fédère cinq intercommunalités : CCEPPG (Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan), CCRLP (Rhône Lez Provence), CCDB (Dieulefit Bourdeaux), CCDSP (Drôme Sud Provence), CCBDP (Baronnies Drôme Provençale) et comprend 28 communes.

Ces syndicats (établissements publics, mixtes, en raison de leur implantation territoriale) ont souvent été mis en place à la fin du siècle dernier, après les périodes de graves sécheresses et inondations de 1980-1990.

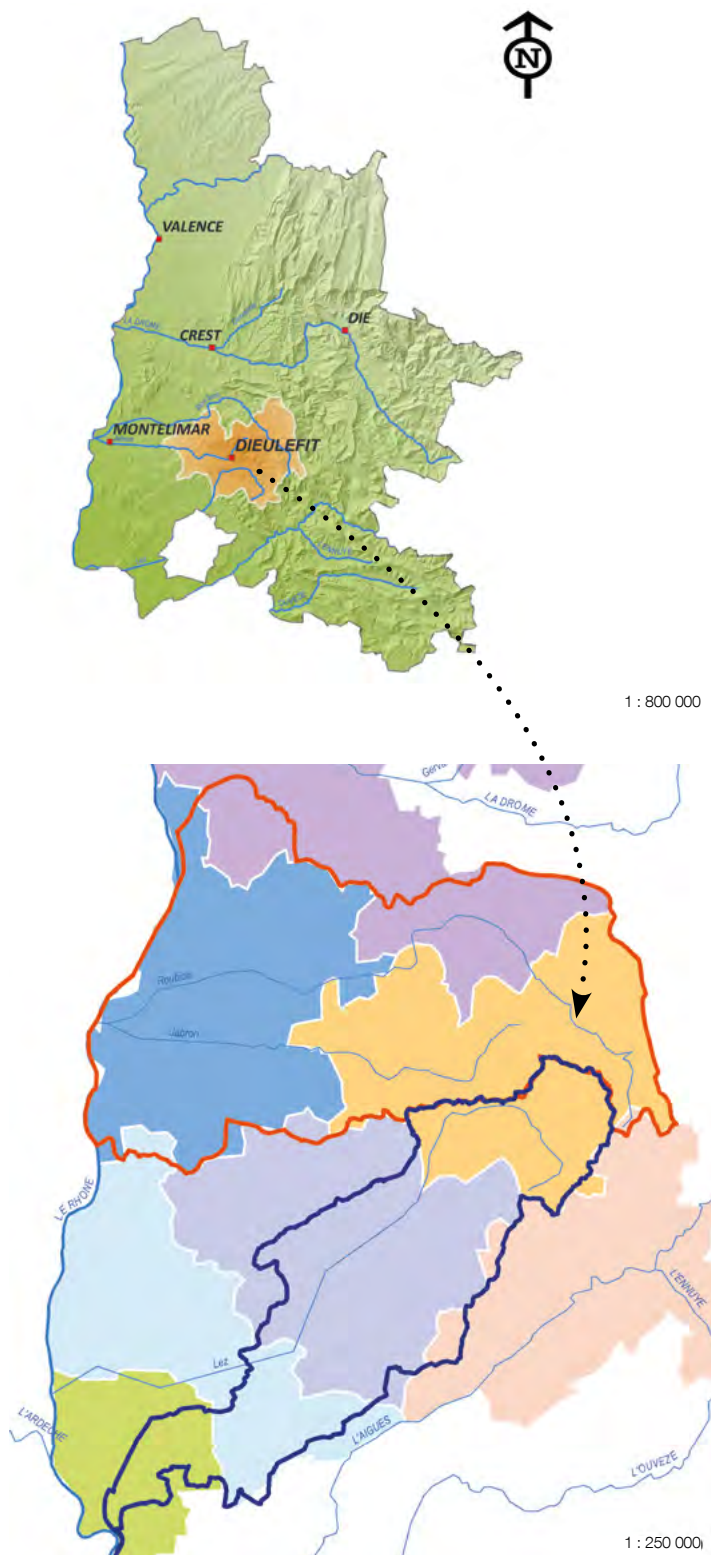
Ils comprennent : un comité syndical et un bureau formés d'élus, une équipe technique.

Leur intervention est liée aux contrats de rivière : par exemple, le SMBVL s'est engagé, dans le contrat 2022-2024, à mener 39 actions pour un montant d'un peu plus de dix millions d'euros, avec un financement de l'Agence de l'eau.

Les missions de l'équipe technique sont également de conseiller et d'accompagner les propriétaires riverains et les collectivités sur l'entretien et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

En période de réchauffement climatique, avec risque fréquent de pénurie d'eau ou de pollution, les diagnostics des syndicats-rivières et leurs plans d'action ont une importance vitale.

Les syndicats gèrent également diverses procédures : Natura 2000, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



Légende

Hydrographie

- principaux affluents du Rhône
- Fleuve Rhone

Contrats de rivières

- Contrat de rivière Roubion Jabron Riaille
- Contrat de rivière Lez

EPCI

- CA Montélimar-Agglomération
- CC Dieulefit-Bourdeaux
- CC Drome Sud Provence
- CC Enclave des Papes-Pays de Grignan
- CC Rhône Lez Provence
- CC du Val d'Eygues
- CC du Val de Drôme

Sources : IGN CCDB
Réalisation CCDB 2017

(4) LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LE SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP) www.sypp.fr

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est une structure publique regroupant 8 intercommunalités réparties sur le sud Drôme-Ardèche et le nord Vaucluse (représentant 177 communes pour 235 342 habitants).

Elles lui ont confié le traitement et la valorisation de leurs déchets. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYPP s'est élargie au cadre plus vaste du développement durable. En effet, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi, mais milite également pour la prévention et la réduction des déchets à la source.

GESTION DES DÉCHETS : QUI FAIT QUOI ?

Deux acteurs majeurs se côtoient sur le territoire et ont des rôles distincts mais complémentaires :

- **L'intercommunalité**, en charge de la collecte et de la fiscalité des déchets,
- **Le SYPP**, en charge de les traiter et de les valoriser.

Le Syndicat investit sur son territoire dans un réseau d'infrastructures modernes, et propose des supports (information) dédiés à la prévention au quotidien et à la découverte de l'univers du recyclage et de la valorisation.

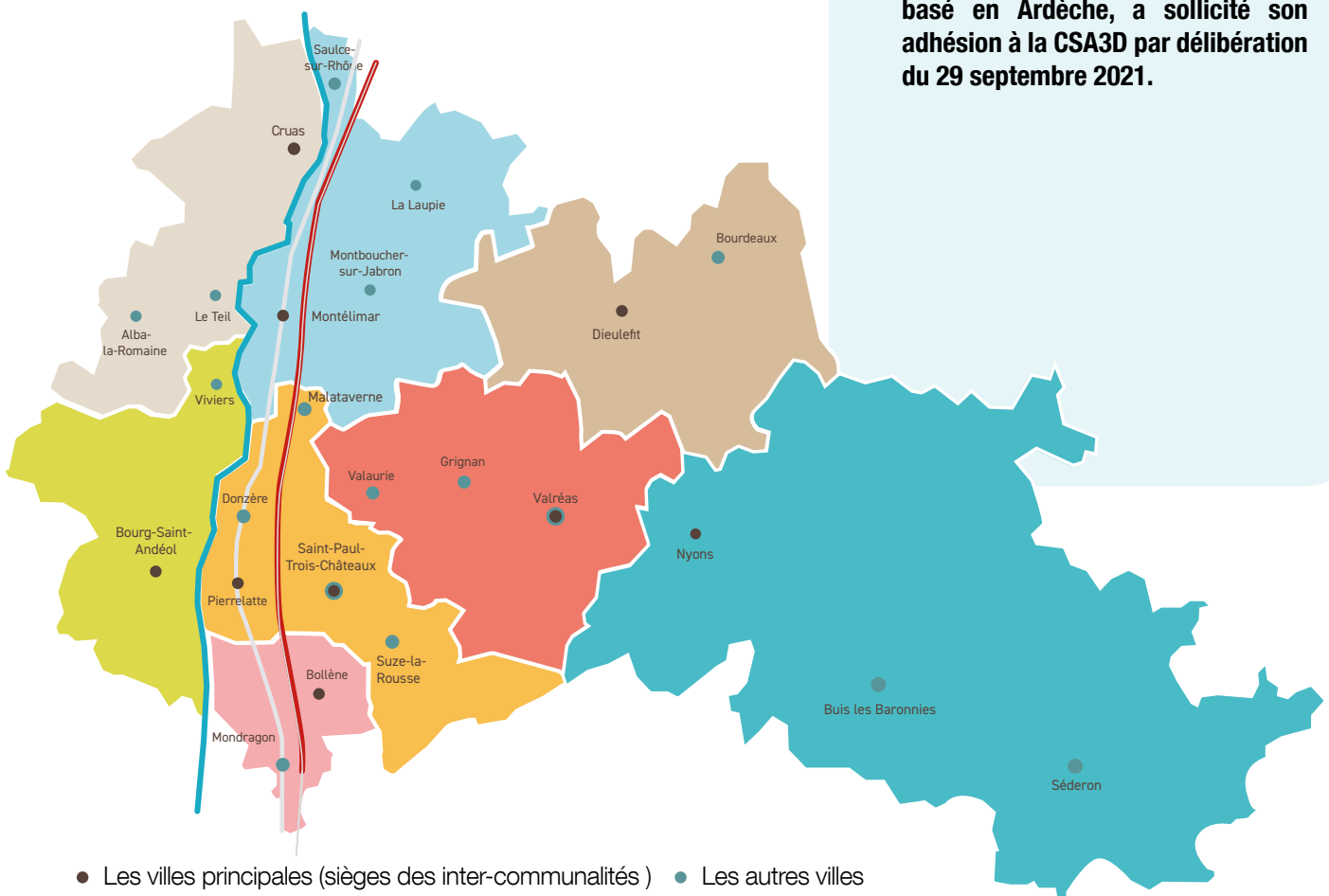
Face à l'accroissement des problématiques environnementales liées à la gestion et au traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'à une évolution réglementaire de plus en plus contraignante et nécessitant la mise en œuvre d'actions d'envergure, les collectivités ont souhaité se regrouper dans une démarche partenariale.

Cette volonté a abouti à la création de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) en 2011.

La CSA3D, vaste ensemble, regroupe aujourd'hui 17 collectivités et plus de 3,2 millions d'habitants.

Le Syndicat des Portes de Provence adhère à cette charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) et en assure la présidence tournante.

Le SICTOBA, Syndicat intercommunal basé en Ardèche, a sollicité son adhésion à la CSA3D par délibération du 29 septembre 2021.



(5) LA PROGRESSION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDB

L'équipement en fibre optique progresse dans l'Ardèche et la Drôme. Le programme est pris en charge par le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ou : ADN), créé en 2007. Il est présidé par le conseiller régional Didier-Claude Blanc. Sa direction est située à Alixan, dans le voisinage de la gare SNCF Valence-TGV.

Les collectivités locales contribuent aux frais d'installation (lignes, raccordements). La CCDB investit 300 € par ligne, pour un budget total de 1,9 M €.

Régulièrement, le Syndicat publie des informations (par voie numérique) ou « Dernières nouvelles ».

La publication d'octobre 2022 fait le point sur le déploiement, en grande partie aérien : **fin octobre 2022, 134 500 lignes sont réceptionnées en Ardèche et Drôme, 43 % du réseau.**

Elle signale un lien précieux pour les habitants, y compris les élus, pour se préparer au raccordement, adopter de bonnes pratiques pour ne pas retarder le déploiement. Ne pas tenir compte de cette recommandation pourrait en outre entraîner des frais supplémentaires.

Par exemple, les propriétaires riverains doivent procéder, à leurs frais, à l'élagage si la végétation constitue un obstacle.

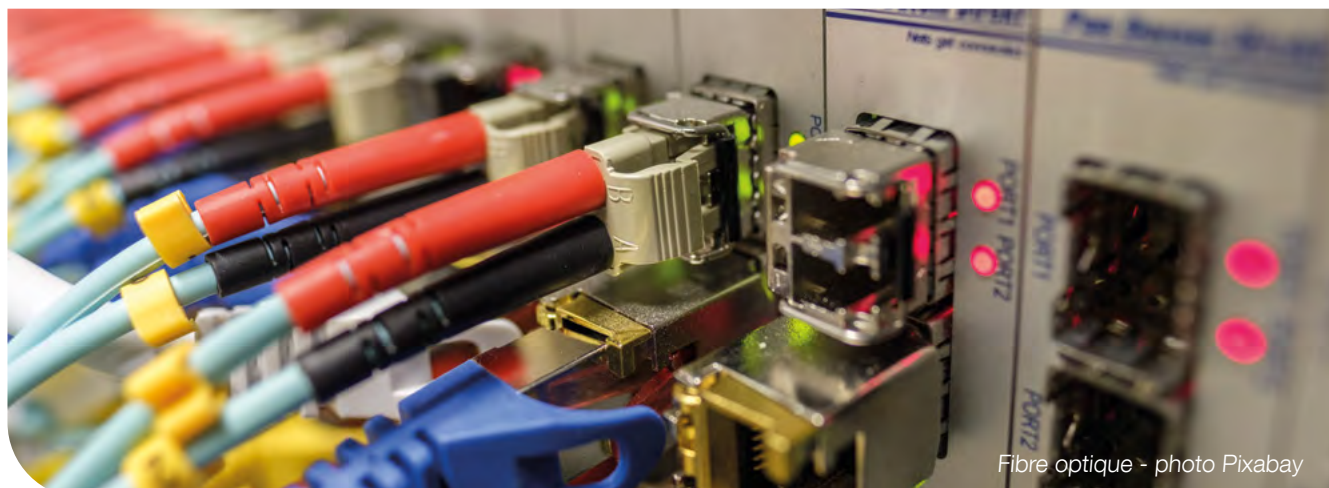
Voici le lien <https://bit.ly/3zSYFTx>

Chaque habitant peut faire le point sur l'avancement des travaux et les délais de raccordement en consultant le site d'ADN :

www.ardechedromenumerique.fr

Il suffit de renseigner adresse précise, téléphone pour se situer par rapport aux travaux en cours et recevoir des informations sur son raccordement.

Rappelons que l'objectif du Syndicat (cf. déclaration du président Didier-Claude Blanc au Journal du Diois et de la Drôme, 28 oct. 2022) est d'équiper 97 % du territoire en 2025.



Fibre optique - photo Pixabay

(6) LE PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PORTÉ PAR LES CENTRALES VILLAGEOISES DE LA LANCE

La SAS Centrales Villageoises de la Lance s'est créée en juin 2017.

Son siège social est en mairie de Montjoux (une Société par Actions Simplifiée, ou : SAS, peut être constituée d'un ou plusieurs associés, personnes physiques ou morales).

Voir son site

www.centralesvillageoisesdelalance.fr

Les Centrales Villageoises de la Lance sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités, associations et entreprises locales.

En 2022, en France, 52 sociétés Centrales Villageoises sont en production ou en cours d'élaboration de leurs projets en France.

Il s'agit de :

- **Produire de l'électricité collectivement**
- **Permettre aux habitants et à tous les acteurs de notre territoire** de participer au développement local des énergies renouvelables.
- **Sensibiliser les citoyens** à la maîtrise de l'énergie
- **Lutter contre le dérèglement climatique et développer un Territoire à Énergie Positive.**

Ces objectifs rejoignent ceux du plan Défi Climat Habitat de la CCDB ou Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET). Elle est sociétaire des Centrales Villageoises de la Lance depuis avril 2018.

Les Centrales Villageoises de la Lance comptent aujourd'hui **200 associés**, ont investi **570.000 € dans le voltaïque**, réalisé **19 installations produisant 320 kWc** (le kilowatt-crête ou kWc).

Le kWc est une unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal. Un kWc correspond à 1100 kWh, environ, par an, dans notre région.

On considère qu'un foyer, entre Dieulefit et Nyons, vivant dans une maison standard de 100 m², construite avant 2000, consomme 13.000 kWh par an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Le 1^{er} octobre à Montjoux, en présence de Mme Fabienne Simian, a été inaugurée une importante installation, dans le cadre d'un projet pilote « Désamiantage contre Photovoltaïque ».

Sur un bâtiment agricole, ont été posées une nouvelle toiture en bac acier, puis une centrale photovoltaïque de 99 kWc, ce qui représente à peu près la consommation de 50 foyers, soit la consommation cumulée du hameau de Barjol (site de cette opération) et du vieux village de Montjoux.

Dans un proche avenir, plusieurs projets vont se développer sur le territoire de la CCDB dans le but d'accroître la production d'énergies durables et de progresser vers l'autoconsommation. La CCDB soutiendra les initiatives qui diminueront la dépendance des foyers envers les énergies fossiles.



Hameau de Barjol, bâtiment agricole de la famille Chastan après désamiantage de la toiture et pose des panneaux photo-voltaïques sur le toit rénové. Photo SAS La Lance, octobre 2022.

INTERVIEWS



ROBERT PALLUEL, co-fondateur et promoteur de la Communauté de communes

Mandats :

Conseiller municipal 1970 | Maire 1983 (Pont-de-Barret)

Conseiller général 1992-2004

Vice-président chargé des routes - Conseil général 1998 à 2004

Président du Syndicat du Roubion 1989

Président du Bas Roubion (Alimentation en eau potable) 2010-2020.

“

Les élus des quinze communes du canton de Dieulefit, sous l'impulsion du conseiller général Pierre Raspail et de Gilbert Marcel, maire de Comps, en créant la Charte Intercommunale d'Aménagement, et ensuite le Syndicat de Développement et d'Aménagement, ont joué un rôle essentiel et fondateur. Les élus du canton de Dieulefit, réunis le 28 août 1992, à l'unanimité, ont décidé de garder l'aire du canton de Dieulefit et de poser la candidature pour la création d'une communauté de communes en s'appuyant sur le travail antérieur des élus. Le 28 décembre 1992, le préfet signe l'arrêté créant la Communauté de communes du Pays de Dieulefit (CCPD). Raymond Joly est élu président. J'ai également été vice-président chargé du développement économique, également en charge de la culture.

La Maison de la Terre

« Ma mission a été dans un premier temps de valoriser le savoir-faire de la poterie de Dieulefit, son patrimoine et ses répercussions économiques, d'où la création de la Maison de la Terre, au parc de la Baume, dans l'immeuble appartenant à la Mairie.

D'importants travaux ont été réalisés : salle d'exposition, atelier et four, pour un montant de 3 millions de francs.

Elus, associations et céramistes s'entendent pour constituer un conseil d'administration. Michel Emiliani est élu président.

Très vite se pose le financement du fonctionnement. Il est alors décidé de créer un centre de formation pour atténuer les charges de structure. »

La création des zones d'activités :

Zone de Graveyron

« En tant que conseiller général, je me suis beaucoup investi aux côtés du président Raymond Joly et du vice-président René Collomb pour faire reconnaître la zone de Graveyron, d'abord handicapée par un déficit de 2 millions de francs. Avec l'appui décisif de Dieulefit, nous avons repris ce dossier en interne : extension de surface, renforcement de la voirie communale, avec recours à des subventions, pour favoriser les investissements.

Le bilan financier est positif avec des prix très attractifs pour les acquéreurs des lots. Ce qui s'est traduit par le maintien des entreprises locales. »

Zone de Boulagne, sur un hectare (La Bégude de Mazenc)

« Trouver des acquéreurs dans un premier temps, n'a pas été facile. L'acquisition des parcelles délimitées par la commune de la Bégude, dans son POS, a demandé beaucoup de temps et d'énergie. Il a fallu la ténacité du président Claude Raspail pour encourager l'acquisition d'une partie des parcelles et engager une procédure d'expropriation. »

Création de la zone des Grands Moulins (Dieulefit)

« Dans un premier temps, les acquisitions ont bénéficié à l'implantation de Gamm vert. En tant que conseiller général chargé de la Voirie, j'ai contribué à ce que le département réalise un giratoire pour l'accès. »

Immobilier d'entreprises à Pont-de-Barret

« Nous avons acquis les anciens moulinages sur la rive gauche du Roubion, soit 1000 m², répartis sur deux niveaux. Le projet consistait à mettre en place une pépinière d'entreprises. Les quatre premières ont stimulé d'autres installations. »

Pour conclure...

« Je suis fier d'avoir contribué modestement aux actions de la Communauté de communes. J'ai toujours soutenu les présidents dans leurs actions. Trente ans ! C'est jeune pour une collectivité, mais suffisant pour avoir de l'expérience, pour faire que vivent les communes sur notre territoire.

La CCDB est une structure de petite taille avec des moyens financiers limités. Cela ne l'empêche pas à ce jour d'être dynamique et d'avoir des projets pour le territoire qui correspondent à sa spécificité rurale. Tant que nous pourrons maintenir cette structure, la problématique du territoire sera prise en compte. Joyeux anniversaire ! »

Robert Palluel

Propos recueillis par Sandrine Courbis



GILBERT MARCEL,
Comps et la
Communauté
de communes

Gilbert Marcel, agriculteur, est conseiller municipal de Comps en 1953 puis maire en 1971, durant trente ans (2001).

Président du Syndicat de Développement et d'Aménagement du canton de Dieulefit en 1990, à sa création, puis vice-président chargé du tourisme de la Communauté de Communes en 1992.

« Il se montre favorable, dès son installation en 1949, aux regroupements communaux et est attentif aux nouvelles techniques, notamment celles présentées par le cercle Départemental des Jeunes Agriculteurs au château de Comps.

Puis il adhère à un syndicat des exploitants agricoles : la Confédération Générale de l'Agriculture ou C.G.A., un syndicat très actif et indépendant. Il en devient le vice-président puis le président.

C'est à partir de ce groupement que se constitue le « Syndicat Laitier » dont Gilbert Marcel est élu président. Il est à l'origine, en 1955, de la création de la fameuse « Coopérative laitière », chargée de s'occuper du ramassage du lait.

Un peu plus tard, en 1990, il devient président du Syndicat de Développement du Canton de Dieulefit. Cependant, il trouve cette structure trop lourde. Chaque décision doit être approuvée et financée par les quinze communes, ce qui prend beaucoup de temps. En 1991, il lance l'idée d'une « communauté de communes », bien plus efficace, et qui a l'avantage de fonctionner avec une fiscalité directe. En négociant, il parvient à convaincre les quinze communes et, en 1992, la Communauté devient une réalité. Raymond Joly, maire de Dieulefit, est élu président, Gilbert désigné vice-président chargé du tourisme.

Marylène Ponthier, Nicole Marcel



DOMINIQUE ARNAUD Maire d'Aleyrac

Maire d'Aleyrac depuis 1989.

Accomplit actuellement son sixième mandat.

Vice-président Famille Enfance Jeunesse

en 2001-2008 et 2008-2014.

« La commune d'Aleyrac et la Communauté de communes

« La commune d'Aleyrac faisait partie du Syndicat de Développement et d'Aménagement du Canton de Dieulefit (SDA)¹. Il paraissait donc logique, lorsque la Communauté de communes a été créée, de continuer dans cette voie-là. »

Quels avantages voyez-vous à ce moment-là, pour une commune faiblement peuplée, de faire partie d'une communauté de communes ?

« Dès la création de la Communauté de communes, je me suis investi en tant que président du pôle Enfance-Jeunesse. Toutes les structures et services n'existaient pas ; cela a été une chance de pouvoir créer tout cela à partir de rien. Au début, les élus étaient parties prenantes de l'action de la Communauté de communes. Par exemple, dans le cadre d'Enfance Jeunesse, les animateurs partaient en amont préparer les camps et les élus faisaient office d'accompagnateurs des enfants. Les élus assuraient le transport et une partie de la logistique.

Même si j'ai réalisé le réseau d'eau, géré les ordures ménagères dans ma commune, il était évident qu'à terme ces actions deviennent limitées. La législation évoluant, il était nécessaire de s'entourer d'un personnel administratif compétent pouvant prendre en charge des actions que les élus, même avec la meilleure volonté du monde, n'auraient pas pu assumer.

Je n'ai pas eu l'impression de porter un projet pour une « petite commune », mais de réaliser un travail en direction de tous les habitants faisant partie intégrante de la Communauté de communes. La taille de la commune n'a pas de réelle importance : toutes bénéficient des services à plus ou moins grande échelle.

Il faut souligner que tout ça n'aurait pas été possible sans le travail et la compétence de tout le personnel de la Communauté de communes. »

Et aujourd'hui ?

« La Communauté de communes doit rester apolitique. La politique ne doit pas avoir d'influence sur les actions menées par la CCDB. Le problème des grosses communautés de communes est qu'elles défendent leur intérêt propre sans se soucier du collectif et sans réel échange. Or la taille de notre Communauté de communes permet un véritable dialogue à l'intérieur, une réelle interaction entre les élus.

Il faut toujours garder cette idée de collectif. Pour moi, la Communauté de communes va dans le bon sens en matière d'ordures ménagères, d'écologie et de bien vivre ensemble, par exemple.

Malgré les dissensions, il est indispensable et nécessaire de continuer à se parler et à échanger. C'est ce qui fait la force d'une petite communauté de communes à échelle humaine comme la nôtre. La participation est réelle, concrète et n'est pas éloignée des habitants. Les élus peuvent mettre les mains dans le cambouis, ne sont pas obligés de tout déléguer. Pour travailler au sein de la communauté de communes, il faut s'investir sur le terrain.

A ce sujet, je souhaiterais évoquer M. Philippe Lambert, décédé dans la trentaine, qui s'est beaucoup investi lors de la création de la CCPD. Il s'occupait de la commission Agriculture et était élu à Dieulefit. Il faisait du maraîchage bio. Il a été un précurseur en lançant l'idée que la Communauté de communes devait monter des projets en faveur de l'écologie. Il a initié la lutte contre l'ambroisie et amené une réflexion sur le traitement raisonné des ordures ménagères. »

Propos recueillis par Magali Guérin-Chazaud

¹ Le SDA (ou SDACD) est créé en 1985-1986. Il prend la suite du Syndicat d'études de la charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement (CIDA). Le 28 décembre 1992, les 15 communes du canton de Dieulefit, ont décidé d'unir leurs forces dans un certain nombre de compétences et ont créé une Communauté de communes du Pays de Dieulefit (CCPD), à laquelle elles ont transféré une part de leurs prérogatives.



Une carrière pour développer la Communauté de communes (1989-2023)

PATRICIA STADLER,

Directrice Générale des Services de la CCDB, a été recrutée en 1989 en tant qu'agent de développement au Syndicat de développement et d'aménagement du canton de Dieulefit (SDACD).

Depuis la naissance de la Communauté de communes, son installation, sa croissance se confondent avec les fonctions de celle qui est devenue « Directrice Générale des Services » (DGS). À la veille de prendre sa retraite (mai 2023), Patricia Stadler livre au Bulletin du trentenaire les réflexions qui suivent, recueillies en juillet 2022.

Naissance et enfance de la Communauté de communes (du Pays de Dieulefit, ou CCPD).

Dans l'esprit des lois de décentralisation (1982-1986), la Région et le Département encouragent les élus à penser le développement et l'aménagement suivant une dynamique intercommunale.

Plusieurs élus sont très volontaires et actifs, convaincus des possibilités de développement local. Comme le rappelle Robert Palluel, la Communauté de communes du Pays de Dieulefit (CCPD) est la 3^e enregistrée dans la Drôme, en 1992. Son territoire est celui du canton de Dieulefit, augmenté ensuite de la commune de Manas (16 communes au total), de 1995 à 2011.

Arrivée de « l'agent de développement » : du développement à l'ingénierie.

Patricia Stadler est recrutée par le Syndicat Intercommunal en octobre 1989 en qualité d'agent de développement. Le développement, c'est justement ce qui attire la jeune diplômée en aménagement et développement territorial de l'Université Grenoble-Alpes (UGA).

« Les élus m'ont fait confiance d'emblée, comme Gilbert Marcel, maire de Comps et président du SDACD, pour prendre en charge les aspects très techniques des dossiers, partager les tâches, et cela s'est poursuivi sous les présidences de Raymond Joly et Claude Raspail. L'époque est une sorte d'âge d'or du développement local durant laquelle tous les projets trouvent du financement. »

« Lors de la première présidence de Jean-Marc Audergon (2002-2008), la gestion de la Communauté de communes intègre un enjeu plus « politique », car l'intercommunalité devient un échelon important, tandis que ma tâche s'alourdit beaucoup en raison d'exigences réglementaires de plus en plus contraignantes. »

Le poste de l'agent de développement se transforme vers celui de directrice : « J'ai lâché le suivi des dossiers dans le domaine de l'agriculture, des déchets, des centres de loisirs, du développement économique, du tourisme, ... au fur et à mesure de l'arrivée des salariés et des salariées. Leur recrutement, opéré par nos soins, coïncide avec la distribution « thématique » des tâches entre les élus. Cette évolution se fait

parallèlement à l'exercice des compétences par la CCDB, les unes étant obligatoires, les autres optionnelles ou facultatives. Il faut se rappeler que les compétences peuvent être imposées par l'État (comme le traitement des déchets, le développement économique, l'aménagement de l'espace, si important en milieu rural). Ou résulter de choix opérés entre la Communauté de communes et les communes, sachant que ces dernières, par nature, possèdent toutes les compétences et peuvent les transférer ou les conserver. »

De l'adolescence à l'âge adulte de notre Communauté de communes.

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de 2011, après négociations, six communes issues du canton de Bourdeaux ont rejoint la Communauté de communes du Pays de Dieulefit en décembre 2014. Formée dorénavant de 21 communes (après départ de Manas pour l'agglo de Montélimar), elle prend le nom de : Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB).

« La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), du 7 août 2015, a fixé le seuil minimal de population à 15.000 habitants pour les « intercos » et « agglomérations », tout en prévoyant des dérogations pour les territoires à caractère rural. C'est cette disposition qui a été appliquée à notre CCDB, en raison du nombre élevé des communes (20 sur 21) situées en zone de montagne et toutes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), et seulement 9100 habitants en 2012. La CCDB assure de plus en plus de compétences, comme le service des Archives, ou bien les délègue à des organismes, syndicats (comme pour le traitement des déchets, la gestion des crèches, la gestion des rivières), ou encore à des associations (office de tourisme, école de musique...).

« Elle se prépare à acquérir de nouvelles compétences, comme l'eau et l'assainissement (en 2026), l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), quand les communes appuieront ce transfert, vivement souhaité dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Notre CCDB appartient en effet au SCoT Rhône Provence Baronnies, vaste territoire qui regroupe huit « intercos », 171 communes pour une population de 234 329 habitants. Le SCoT est un document stratégique et prospectif d'aménagement du territoire. »

« Nous devons coopérer, mais avec vigilance, en veillant à la cohésion de notre CCDB. »

Propos recueillis par Bernard Delpal



DEFI CLIMAT HABITAT

GENÈSE DU PROJET DE TERRITOIRE

Depuis plus de 20 ans, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux porte de nombreux projets en faveur de l'environnement : création d'un réseau de chaleur intercommunal au bois déchiqueté, regroupement des propriétaires forestiers privés pour la gestion durable des forêts, réflexions sur l'alimentation locale et les circuits de proximité, rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics...

Compte tenu des enjeux économiques et sociétaux toujours plus prégnants en lien avec la préservation de l'environnement et la transition énergétique, les élus communautaires ont souhaité porter une réflexion sur ce sujet à l'échelle intercommunale.

Courant 2018, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) réalise un audit des compétences intercommunales afin d'identifier la possibilité de porter une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Le Conseil communautaire valide, le 18 octobre 2018, une démarche concertée sur la transition énergétique et climatique sous le nom de **DEFI CLIMAT**.

Cette démarche a pour ambition de réaliser, d'une part, un **PCAET** (plan climat air énergie territorial) et d'autre part de candidater à un label européen sur la transition énergétique, **Cit'ergie**. Il s'agit de construire un projet transversal opérationnel et partagé avec l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations...) permettant de répondre aux objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (diminution des gaz à effet de serre, réduction de la consommation des énergies fossiles, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des déchets...).

La Communauté de communes a réalisé un premier cycle de rencontres ouvertes entre professionnels, élus et citoyens, durant l'hiver 2019/2020 pour définir

le contenu d'un programme d'actions, volontaire et ambitieux.

En parallèle, la Communauté de communes a également été reçue **dans le cadre** d'un Appel à Projets « **DDémarche** » (ou démarche durable) afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique du CPIE (Centre Initiative pour l'Environnement) du Vaucluse pour la mise en œuvre d'actions issues du PCAET.

Suite aux élections de juillet 2020, les trente-neuf élus du Conseil communautaire élisent à la majorité une équipe resserrée de dix représentants : neuf vice-présidents et une présidente portant fortement la lutte et l'adaptation au changement climatique comme projet de territoire. Véritable fil rouge de la mandature 2020-2026, la démarche Défi Climat, nom donné localement au PCAET, accompagnera la mise en œuvre des actions à partir de 2023.

Depuis, nous vous avons tenu informés des avancées du dossier : un chargé de mission spécifique Défi Climat / Habitat (dont les enjeux sont liés), est embauché en novembre 2020. De nombreuses réunions ont eu lieu entre les acteurs locaux et les élus de la commission Défi Climat ainsi qu'entre tous les élus municipaux de la CCDB pour élaborer ce plan d'actions : associations culturelles, artisans du bâtiment, Groupe de Travail Mobilité ouvert à tous, etc...

Suite à sa validation par le Conseil communautaire le 29 septembre dernier, vous pouvez retrouver le détail du PCAET sur le site de la CCDB, avec les actions à mener sur le territoire.

Une réunion publique d'information sera organisée au cours du premier semestre 2023.

Défi climat - Habitat
Vice-présidente : Geneviève Morenas
Raphaël Fochi - Chargé de mission

HABITAT

Plusieurs décrets ou lois viennent modifier certaines règles. En bref :

- **Depuis le 1^{er} juillet 2022**, l'installation de nouvelles chaudières au fioul est interdite.
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un logement, document obligatoire à remettre lors d'une vente ou d'un bail, doit être réalisé depuis moins de 10 ans. Les critères du DPE ont été révisés et ceux qui ont été réalisés avant le 31 décembre 2017 devront être renouvelés avant le 31 décembre 2022 ; ceux qui ont été réalisés avant le 30 juin 2021 devront l'être avant le 31 décembre 2024.
- **Depuis le 25 août 2022**, il est interdit pour un propriétaire d'augmenter le loyer, lors du renouvellement du bail ou de la remise en location, d'un logement classé F ou plus selon le DPE (meublé ou nu).
- **A partir du 1^{er} janvier 2023**, les logements fortement énergivores (plus de 450kWh/m²/an) de la classe énergétique G seront interdits à la location. Les logements de la classe énergétique G (selon les nouveaux modes de calcul DPE) seront entièrement interdits à la location en janvier 2025.
- **A partir 1^{er} avril 2023**, les logements classés F, ou plus, et mis à la vente, devront obligatoirement faire l'objet d'un audit énergétique listant les travaux de rénovation à entreprendre par un potentiel acquéreur.

Rappelons également que :

- **L'ADIL** accompagne les propriétaires bailleurs ou locataires dans le cas d'un litige.
Contactez l'ADIL Drome - Tél. 04 75 79 04 04
www.adil.dromenet.org
- **Un logement non décent** (absence de ventilation, présence de moisissure, électricité ou gaz qui n'est pas aux normes, présence d'un danger pour la santé ou sécurité d'un ou des occupants... et bientôt une isolation trop peu performante) ne peut être loué. Un doute sur votre logement ? contactez SOLIHA (Tel : 0800 300 915, numéro vert gratuit).
- **Depuis le 1^{er} avril**, la plateforme : **monprojet.anah.gouv.fr** est ouverte pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent bénéficier de Loc'Avantages pour louer leur bien. Les propriétaires bénéficient de réductions fiscales en contrepartie d'un engagement à louer leur bien moins cher à des ménages aux revenus modestes. Plus le loyer pratiqué est réduit, plus la réduction d'impôt est élevée.

Du nouveau
pour la location
et la vente
de logements !

MOBILITÉ

Parce que la facture de fioul augmente et que l'impact sur l'environnement est toujours si important... Pensez à d'autres modes de transport pour vos trajets !

- **Près de 1 actif sur 2 habite à moins de 20 min à vélo** de son travail sur la CCDB ! Circulons à vélo ! Et si la pluie ou le froid en dissuadent certains, rappelons tout de même qu'en Europe, les pays les plus cyclistes sont les Pays-Bas, la Suède et le Danemark. Quant à la France, les villes cyclistes se nomment Strasbourg, Nantes ou Grenoble. La CCDB met en place un Schéma Directeur Cyclable !
- **Le covoiturage** pour les grands et petits trajets.

3 POSSIBILITÉS :

1 - Rézo Pouce a fusionné avec Mobicoop et devient **Rézo Covoit** ! L'application sur téléphone portable fonctionne maintenant très bien et attend vos trajets, que vous soyez passager ou conducteur !

Inscrivez vous sur le site : **www.mobicoop.fr**
Pour une meilleure prise en main, l'association Le Lien 26 à Dieulefit ou les secrétaires de mairie peuvent vous aider !

Mais Rezo Pouce, c'est aussi le moyen de tendre le pouce plutôt que d'utiliser sa voiture. 9 fois sur 10, une personne n'attend pas plus de 10 min... aussi rapide que l'autocar !

2 - Mov'ici, plateforme régionale, partage essentiellement des trajets locaux. C'est également un moyen de rejoindre un groupe local sur **une ligne de covoiturage** : Dieulefit Montélimar / Dieulefit - Nyons / Dieulefit - Crest !

- **Depuis le 1er janvier 2023, l'Etat verse une prime de 100€ pour les covoitureurs : plus d'informations sur : <https://pro.mobicoop.fr/coup-de-pouce-covoiturage-comment-ca-marche/>**

3 - Les trajets postés se lisent sur l'une ou l'autre des applications dédiées à la mobilité !

- **L'autopartage, vous connaissez ?**
C'est la mise en commun de véhicules. Vous avez une voiture que vous n'utilisez pas tous les jours, alors pourquoi pas la louer plutôt que la laisser au garage ?

Plusieurs sites de locations entre particuliers existent :

- > **www.ouicar.fr**
- > **fr.getaround.com**
- > **www.roadstr.fr**



AGRICULTURE, FORÊT GESTION DE L'ESPACE

La Communauté de communes compte aujourd'hui **188 exploitations agricoles** représentant **23% de la surface du territoire (8 646 ha)**. Malgré une baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) et des effectifs agricoles (respectivement moins 17%, 1818 ha, et moins 22%, 51 exploitations, en 10 ans), l'agriculture conserve un dynamisme important, par la diversité et la qualité de ses productions, mais aussi, par le maintien de l'ouverture des paysages offrant un cadre de vie agréable.

La Communauté de communes fait état désormais de **78 exploitations en Agriculture Biologique**, soit une augmentation de 47%, entre 2010 et 2020, et 43% de Surface Agricole Utile en Agriculture Biologique.

UNE PRIORITÉ DONNÉE AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Durant ces dix dernières années, la Communauté de communes s'est attachée à maintenir et développer les activités économiques agricoles, notamment par un travail mené sur la préservation du foncier agricole et la création d'un Comité Local Installation Transmission afin de faciliter la reprise et la transmission des entreprises agricoles.

Un recensement exhaustif des agriculteurs a été réalisé dans un objectif de veille foncière pour mieux anticiper le départ des futurs cédants et assurer le renouvellement des générations agricoles.

Des projets collectifs ont pu être accompagnés, comme la création du **point de vente Champs libres**.

Des outils économiques, dédiés à l'approvisionnement de la restauration collective ont été financés : la création de la plateforme de distribution **Agricourt** et l'achat d'un véhicule nécessaire à l'approvisionnement de la restauration collective.

Ces opérations ont pu être financées notamment grâce au programme européen LEADER, le Projet Stratégique Agricole et de Développement des Espaces Ruraux (PSADER), contrat de 6 ans dédié au développement rural et agricole, signé avec la Région pour la période 2009-2015.

L'ALIMENTATION AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION

La Communauté de communes a été labellisée **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** en juin 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour une durée de **3 ans**. Cette labellisation fait suite aux actions entreprises localement sur la valorisation des productions alimentaires en circuits courts et de proximité. Elle permet à la Communauté de communes de poursuivre son engagement et d'élargir son champ d'intervention auprès de l'ensemble des acteurs de la production, à la commercialisation des productions alimentaires en passant par la transformation, la distribution et la gestion des déchets. **Quatre axes principaux ont été définis dans ce programme** et sont accompagnés d'actions opérationnelles concrètes :

- **Faciliter** l'installation et la reprise des entreprises agricoles
- **Valoriser** les initiatives locales en faveur des circuits courts alimentaires
- **Favoriser** les changements de pratiques en agriculture pour une alimentation saine et de qualité
- **Manger** local en restauration collective et limiter le gaspillage alimentaire.

La mise en œuvre de ces opérations est financée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Europe.



Dieulefit Picodon Cavet © Anna Puig Rosado

LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE PASTORAL

L'élevage pastoral extensif présent sur la Communauté de communes est une composante essentielle de l'économie locale. 108 exploitations agricoles détiennent un cheptel. Plusieurs productions issues de nos élevages, comme le Picodon ou l'agneau, bénéficient de signes officiels de qualité et façonnent l'identité du territoire.

Depuis la création des Plans Pastoraux Territoriaux en 2009 par la Région, la Communauté de communes permet à ses éleveurs de se regrouper au sein de Groupements et de Collectifs pastoraux afin de réaliser des investissements nécessaires à la structuration de l'activité pastorale (clôture, abreuvoir, contention, cabane de berger, impluvium...).

Ainsi, ce sont 281 600€ d'aides publiques (sur plus de 400 000€ d'investissement réalisés par les éleveurs, durant la période février 2017-février 2022), provenant de la Région, du Département de la Drôme et de l'Europe qui ont pu participer au maintien et au développement des activités pastorales.

Des opérations de reconquête d'espaces pastoraux ont également permis à des éleveurs de trouver des surfaces complémentaires de pâturage, permettant d'entretenir des forêts privées et communales. Mais aussi de tenter de limiter l'embroussaillage afin de préserver les massifs forestiers des incendies de forêt. Enfin, des journées d'information et de sensibilisation ont été proposées au public afin de participer à des transhumances ou des rencontres en alpages, véritables moments conviviaux pour découvrir les métiers d'éleveur et de berger.



Formation gestion forestière -CRPF
Crédits : C. Harnegnies 2018

UN PATRIMOINE FORESTIER JEUNE, MAIS DES ENJEUX MAJEURS

La baisse du nombre d'exploitations agricoles, l'abandon de surfaces agricoles, notamment en raison des contraintes climatiques et agronomiques des sols, et ce au profit de l'augmentation de la surface forestière, ainsi que les nombreuses plantations RTM (Restauration des Terrains en Montagne) font aujourd'hui de la Communauté de communes un territoire forestier « jeune » mais qui observe les mêmes problématiques que d'autres territoires forestiers historiques.

Les massifs boisés occupent désormais plus de 73% du territoire, contre 66% il y a 10 ans, soit plus de 29 000 ha.

Cette ressource forestière est peu prélevée, tout d'abord en raison de la faible qualité des bois. Les forêts sont de type méditerranéen et sont essentiellement destinées au bois de trituration ainsi qu'à la filière bois énergie.

78% de la ressource totale en bois présente sur le territoire reste inexploitée (18 000 m³ exploitables, 4 000 m³ exploités) du fait du relief qui crée des contraintes supplémentaires dans la gestion et le prélèvement des massifs.

57% des surfaces boisées dépassent des pentes de 20%. De plus, le morcellement de la propriété privée accroît les difficultés de gestion.

Les 29 650 ha de forêt du territoire sont répartis entre 7 110 propriétaires.

Néanmoins, au regard de la présence et de l'aspect renouvelable de cette ressource, il apparaît opportun, de créer les conditions favorables pour l'utilisation du bois local notamment dans l'approvisionnement des systèmes de chauffage, la construction et la rénovation, ou encore, le mobilier urbain, permettant ainsi de relocaliser les activités de production, de générer des emplois et de l'économie circulaire sur le territoire, tout en assurant un prélèvement soutenable de la ressource bois.

C'est dans cette optique que la Communauté de communes participe depuis plus de 10 ans à des opérations de regroupement des propriétaires privés conduites par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour l'élaboration de documents de gestion durable. Ainsi, une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) a été créée et labellisée Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique Forestier (GIEEF). Les opérations de travaux sont encadrées par un expert forestier et des entreprises formées à la gestion sylvicole irrégulière, méthode Prosilva (principe de la forêt jardinée). La Communauté de communes travaille également aux côtés de plusieurs entreprises et partenaires autour de projets permettant de valoriser la ressource en bois localement.

Ces opérations sont financées dans le cadre du programme européen LEADER et l'association Sylv'ACCTES, des forêts pour demain.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA MONTAGNE DE MIÉLANDRE

L'acquisition d'une partie du site de la Montagne de Miélandre (255 ha) en 2020, par la commune de Vesc, a été soutenue par le Conseil Départemental de la Drôme grâce à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles et la Région Auvergne Rhône Alpes. La commune de Vesc a confié la rédaction du plan de gestion à la CCDB, en vue de l'inscription de la Montagne de Miélandre au réseau des ENS (Espace Naturel Sensible) du département.

Un ENS est un site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques et paysagères. Il contribue également au maintien de la qualité de vie du territoire. Il a vocation à être préservé, géré et ouvert au public dans un objectif de découverte pédagogique.



La commune de Vesc travaille aux côtés de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux, du département de la Drôme, du Conservatoire des Espaces Naturels et de la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) Drôme, avec l'appui de plusieurs autres organismes et associations partenaires, pour la définition d'un plan de gestion concerté afin de garantir le maintien et la préservation des activités d'élevage mais aussi d'assurer l'ouverture du site pour les différents usagers.

Le projet est soutenu par la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Drôme et l'Europe (programme LEADER).

Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace
Vice-président : Alain Jeune
Christelle Harnegnies - Chargée de mission

Le réseau de chaleur de la Baume sous la neige
(photo CCDB)



FOURNITURE DE CHALEUR PAR LA CCDB

Depuis le début des années 2000, la Communauté de communes a soutenu le développement du bois énergie, en tant qu'énergie renouvelable locale, ainsi que la création et l'approvisionnement de chaudières en bois déchiqueté ou à granulés.

La CCDB depuis 2009, fournit la chaleur en sept points : à la Ferme Saint Pol, à la crèche de La Bégude, au bâtiment du Quai, à Pont-de-Barret, et au réseau de Dieulefit.

À ce réseau sont raccordés quatre locataires : l'école maternelle, la crèche Dieul'filous, l'EHPAD Leis Eschirou, la Maison de la Céramique.

Le réseau de chaleur comprend une chaudière au bois déchiqueté (300 kW), une chaudière fioul d'appoint (370 kW) et fournit de la chaleur du 1^{er} octobre jusqu'au 20 mai chaque année.

Chacun des usagers est relié par un contrat à la régie de distribution de chaleur.

Chaque bâtiment desservi dispose d'une sous-station équipée avec des compteurs de chaleur calorifique relevés tous les mois pour établir les facturations aux usagers.

Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace
Vice-président : Alain Jeune
Christelle Harnegnies - Chargée de mission

CULTURE ET SOLIDARITÉS

LES SOLIDARITÉS

TRAVAILLER ET VIEILLIR SUR LA CCDB

Même si la notion de solidarité n'est pas dans nos compétences, elle a été prise en compte lors du mandat précédent sous la présidence de J.-M. Audergon.

Il s'agissait de mettre en place le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui est un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

C'est en 2019 que la CCDB s'est engagée auprès de la MSA Ardèche Drôme Lozère, en lien avec le service de Coordination Autonomie Prévention du département, dans la Charte territoriale des solidarités autour des aînés. L'objectif de cette charte était de soutenir le lien social et les solidarités de proximité par la valorisation des engagements et de l'expérience des aînés et la promotion du « bien vieillir ».

Ce sont au total plus de 700 participants pour 24 actions qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire. Vesc, Souspierre, La Bégude de Mazenc, Montjoux et Aleyrac font partie des douze communes qui ont pu accueillir des ateliers mémoire, sportifs, d'initiation à l'utilisation de Smartphone, des temps musicaux et des groupes de rencontre d'aidants. Le dispositif s'est appuyé sur les ressources du territoire. Ainsi, les différentes actions ont vu le jour grâce aux cosignataires de la charte (la CCDB, Le Lien 26, l'association Familiale de Dieulefit, l'Arbre Vert et les ADMR de La Bégude de Mazenc et Bourdeaux) mais aussi grâce à l'engagement de citoyens, bénévoles, élus de ces communes, ainsi qu'aux prestataires et structures œuvrant dans le champ de la solidarité avec les aînés.

Ce travail d'identification et de mise en lien étaient nécessaire pour conforter cette dynamique dans le temps.

Ainsi, le collectif d'acteurs mobilisés sur le thème de la prévention et des aidants devrait perdurer et proposer des temps aux habitants du territoire. Le premier a pris la forme d'une proposition de théâtre forum sur le thème de la mort.



Le Lien 26, Espace de Vie Sociale, depuis octobre reprend l'organisation d'ateliers théâtre & clown, nutrition, yoga sur chaise et danse bien-être à La Bégude de Mazenc, Dieulefit et/ou Bourdeaux.

Pour plus d'information RDV sur le site www.lelien26.fr.

En 2022, le film sur l'art de vieillir a été réalisé par Alice Béthular. Il a mis en scène des habitants du territoire qui racontent leur vision du vieillissement. Il sera proposé aux communes et établissements scolaires pour une diffusion auprès des habitants ou dans le cadre d'un projet d'établissement.

C'est également depuis 2019 que la CCDB verse une subvention aux associations qui prennent en charge le portage des repas auprès des séniors : l'association bégudienne « Vieillir au village » et l'Association Familiale de Dieulefit. En 2021, seule cette dernière a assuré ce service.

La confection des repas, assurée par Dieulefit santé, est encadrée depuis 2018 par la **Loi EGalim**. Cette loi favorise l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole ainsi qu'une alimentation saine et durable. Dans ce cadre et ce depuis janvier 2022, **50% des produits utilisés** dans la confection des repas sont issus de filières durables ou comportent des signes officiels de la qualité et de l'origine (AOC, AOP, Label Rouge, dont des produits bio), assurant ainsi **des repas de meilleure qualité nutritionnelle et éthiquement plus responsables**.

Culture - Solidarités
Vice-présidente : Francette Chapus
Aurélie Gandolphe - Chargée de mission

CULTURE ET SOLIDARITÉS

LA CCDB, TREIZE ANS D'ACTION CULTURELLE

Aides aux manifestations culturelles, éducation musicale, éducation artistique et culturelle, depuis 2009 la Communauté de communes investit le champ de la culture.

C'est en 2009 que la Communauté de communes fait le choix de compléter l'aide des communes aux manifestations culturelles si nombreuses sur notre territoire.

Chaque début d'année les associations culturelles sont invitées à déposer un dossier de demande de subvention.

Depuis 2009 ce sont un peu plus de deux-cent-cinquante projets culturels qui en ont bénéficié.

De Bouvières à La Bégude de Mazenc, en passant par Souspierre et Bourdeaux, notre territoire est riche d'acteurs culturels qui invitent les habitants et visiteurs à des moments festifs, de découverte ou de réflexion. Histoire, traduction, peinture, musiques du monde, classique ou jazz, marionnettes, questions des migrations ou des enfermements, autant de propositions qui reflètent la richesse de notre territoire et qui participent de son attractivité.

2012, la CCDB prend la compétence pour l'enseignement musical. Cette compétence s'exerce par le financement du Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM) et la signature d'une convention triennale avec l'association qui existe depuis 1978. Pour en savoir plus, lire l'article sur le CAEM.

Enfin, la CCDB renouvelle depuis 2014 la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture en co-financement avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC), le Conseil régional, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Depuis, chaque année une compagnie professionnelle extérieure au territoire vient en résidence sur ce dernier.

A partir de 2018, des artistes du territoire ont été intégrés à cette convention.

En 2021, l'association de film « Image Fracas » de Bourdeaux a été exceptionnellement choisie pour assurer la résidence. Ce partenariat sera renouvelé jusqu'à l'été 2023.

Depuis 2014, c'est un minimum de 3 300 personnes recensées qui ont participé à un projet artistique, en tant qu'acteurs ou spectateurs. Sont élaborés des projets autour de formes aussi variées que l'écriture, la musique, le théâtre, les arts plastiques, la vidéo, la photo, la radio, les arts numériques, la marionnette, la danse, le cinéma, le chant, la peinture, le dessin.

La C.T.E.A.C. s'adresse aux habitants du territoire dans leur diversité : acteurs sociaux, éducatifs, culturels, jeunesse, habitants de tous âges. En permettant l'acquisition, l'approfondissement et la mise en perspective de connaissances, l'E.A.C. permet de construire une culture artistique propre, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer les moyens d'expression pour une meilleure inscription dans la vie sociale de notre territoire.

Culture - Solidarités
Vice-présidente : Francette Chapus
Aurélie Gandolphe - Chargée de mission

Slash Gordon du collectif Craie en 2016 à Teyssière - C.T.E.A.C. 2014-2017 (Photo CCDB)



ACTUALITÉS

CULTURELLES MULTIPLES

Éducation aux Arts et à la Culture : une année culturelle chargée pour la CCDB.

En fin d'année 2022, Image Fracas a renouvelé sa résidence pour une année supplémentaire, dans le cadre de la nouvelle C.T.E.A.C. 2022-2025.

Noé Coussot et Valentin Pinet travaillent avec une classe de 4ème du collège Auguste Chalamel et une classe de l'école de Roche-Saint-Secret-Béconne.

D'autres projets sont envisagés. Autour du thème de leur résidence, « Archives Avenir », trois autres projets d'artistes locaux sont également proposés à différents publics du territoire.

Quentin Préaud, dit « Professor Draw Draw », artiste graveur, dessinateur et typographe, avec **Bertrand Boulanger, phabricant** d'objets et animateur de mots, proposent à une école et à d'autres structures la construction d'un jeu d'écriture et d'impression collaboratif, le jeu du Coffre-Phare, afin « d'inventer à plusieurs le scénario d'une fiction collective liant silence et mémoire ».

La Compagnie Ireal propose la conception d'un entresort sonore*** et participatif.

Les enfants de l'ALSH de Bourdeaux partiront à la rencontre des résidents de l'Oustalet et d'habitants de la commune afin de récolter anecdotes, souvenirs et histoires d'un lieu emblématique de leur commune.

« **Le Salon d'écoute** », voyage immobile aux multiples histoires, est une visite contée dont vous êtes le héros. Ces deux projets donneront lieu à une restitution publique avant l'été 2023.

Enfin **Anna Puig Rosado**, association Bilbo Photo, se penche par la fenêtre de résidents de l'Ehpad « Leïs Eischirou ».

Le projet « **De ma fenêtre - J'ai vu, je vois, je verrai...** » consiste à mettre en vis-à-vis des archives photographiques en noir et blanc et une création photographique numérique associée à du texte. Ce travail devrait être présenté à la galerie Kraft d'ici le printemps 2023.

Au début du printemps 2023, un nouvel appel à candidature sera lancé pour une résidence de deux années attribuée à une compagnie extérieure au territoire auxquels seront associés des artistes locaux.

Afin de construire au mieux les collaborations entre résidence, projets locaux et publics bénéficiaires, une Rencontre de territoire a eu lieu début décembre 2022. Réunissant des acteurs du territoire déjà concernés par l'Education Artistique et Culturelle, ou qui pourraient l'être, cette rencontre a eu pour objectif l'interconnaissance, la mise en place d'une cartographie de l'E.A.C. ceci afin de permettre la construction de partenariats bénéfiques à ces structures et au territoire.



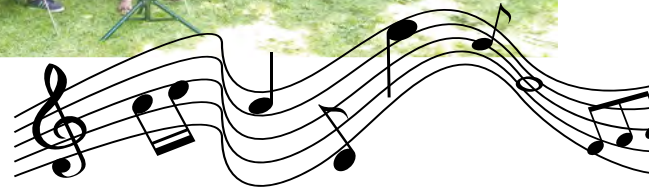
Plateau radio avec RadiolÀ au Cinéma le Labor en septembre 2022- Restitution Cinéma de campagne, résidence 2021-2022 d'Image Fracas, avec des enfants de l'école de Vesc, pour le court métrage Les chevaliers de Vesc, et cent-vingt-cinq autres habitants du territoire (Photo : Davide TISATO – Image Fracas).

Culture - Solidarités
Vice-présidente : Francette Chapus
Aurélien Gandolphe - Chargée de mission

*** Entresort sonore : dans le jargon du spectacle et des saltimbanques, une baraque ou roulotte ou tout autre lieu inhabituel dans lequel « on entre, on regarde et on sort pour voir ou y participer ».



LE CAEM



UNE ÉCOLE PAS COMME LES AUTRES

Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM), école de musique associative du Pays de Dieulefit-Bourdeaux (ADM de son premier nom) a été créé en 1978 dans le contexte d'une dynamique culturelle locale particulièrement riche, par la volonté de parents d'élèves d'ouvrir l'accès à un enseignement musical qui défend des valeurs d'éducation populaire.

Les premiers enseignants de l'école ont été recrutés pour leur pédagogie volontairement différente de celle des Conservatoires, plus collective, avec la volonté de rendre la pratique de la musique accessible pour tous, axée vers le plaisir du jouer ensemble, de mixer les esthétiques et de valoriser les élèves par leur implication dans l'animation culturelle du territoire.

Portée par des bénévoles et des enseignants très impliqués qui n'ont eu de cesse de structurer l'activité, cette spécificité du CAEM a suscité une forte dynamique en son sein, motivant des habitants à devenir élèves musiciens, quels que soient leurs âges et niveau, réalisant ainsi un brassage intergénérationnel et social.

UN DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

En 1996, l'école s'affilie à la Fédération des Centres Musicaux Ruraux. La décentralisation la fait conventionner en 2008 avec le Département puis en 2012 avec la CCPD, qui a acquis la compétence de l'enseignement musical sur son territoire. Ces financements publics obligent à professionnaliser son activité (mise en légalité des contrats, application de la convention collective, rédaction d'un projet d'établissement). Ils permettent aussi de conforter une politique de tarification au quotient familial pour faciliter l'accès à la musique, valeur force de l'association.

A ce jour près de 70% des subventions reçues financent les réductions aux élèves. Leur pérennité est essentielle

pour maintenir ce dispositif. Le CAEM, fort d'un large autofinancement, est engagé dans une diversification de ses ressources avec notamment la recherche de mécénat.

C'est en 2015 que les activités du CAEM sont transférées dans les locaux de l'ancien collège mis à disposition de la CDDB, dans l'attente d'une mise aux normes.

LE CAEM AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Avec près de trois cents élèves, il est aujourd'hui l'école de musique associative rurale la plus importante de France, employeur d'une équipe pédagogique (quinze professeurs) et administrative (une directrice et une secrétaire), tous à temps partiel et très fortement impliqués dans le projet au côté de l'équipe bénévole qui constitue son socle.

Au-delà de sa mission d'enseignement musical, il répond à trois autres pôles de missions : l'animation de la vie locale, les interventions pédagogiques hors les murs et un pôle ressource en moyens et en compétences.

Il a renforcé son ancrage sur le territoire avec la création de trois antennes à La Bégude, Bourdeaux et Pont-de-Barret, tout en ne cessant de développer des projets avec les acteurs locaux qui lui confèrent l'image d'un lieu ouvert, dynamique et représentatif du territoire. L'écriture de son second projet d'établissement pour la période 2022-2026, en cours, confirme cette orientation et cette volonté d'interaction avec le monde extérieur, en visant un rapprochement avec chacune des communes de la CCDB.

La mise en sécurité des locaux hébergeant les activités du CAEM est imminente. La professionnalisation de son organisation et la sécurisation économique et financière de ses activités se poursuivent. Afin de faire face aux enjeux de demain de toute organisation vivante et en devenir, dans un monde bénévole en pleine mutation.

Culture - Solidarités
Vice-présidente : Francette Chapus
Aurélie Gandolphe - Chargée de mission



Photo ALSH - Bourdeaux. Service enfance, CCDB

ENFANCE JEUNESSE

HISTORIQUE COMPÉTENCE ENFANCE ET JEUNESSE au sein de la Communauté de communes de Dieulefit - Bourdeaux (CCDB)

Aujourd'hui, grâce à la Communauté de communes de Dieulefit - Bourdeaux nous avons la chance d'avoir, dans les 21 communes, différentes structures pour accueillir les enfants, de la naissance à l'adolescence :

- › **Les crèches** : Dieulefit « Les Dieul'filous », Bourdeaux « Picoti-Picota », et La Bégude de Mazenc « Souffle d'éveil », trois lieux d'accueil de jeunes enfants.
- › **Pour les enfants de 6 à 12 ans** : Les centres de Loisirs Sans Hébergement, de La Ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc ainsi que le centre de Loisirs à Bourdeaux.
- › **Pour les jeunes de 11 à 17 ans** : l'Espace jeunes à Dieulefit.
- › **Le RPE (Relais Petite Enfance) anciennement RAM** : C'est un service de proximité gratuit, un lieu d'informations, d'écoute. Il s'adresse à la fois aux parents sur les modes de garde des enfants et aux assistantes maternelles sur l'accompagnement dans leur profession.
- › **Le LAEP (Lieu d'Accueil Parents-Enfants)** : Pour les parents, futurs parents, grands parents, assistantes maternelles accompagnées d'un enfant de moins de 4 ans. Ce lieu permet d'échanger, faire connaissance, se détendre, se poser, se socialiser.

Plusieurs années ont été nécessaires pour mettre tous ces services à l'enfance en place, un important travail des élus et des agents a été fourni avec les différents partenaires.

Voici un résumé de ce long parcours :

A partir de 1994, des démarches avec la Caisse d'Allocations Familiales ont été mises en place afin d'accueillir les enfants.

2002 . La Communauté de communes prend la compétence en faveur de la petite enfance et des jeunes.

2003 . Création d'un Relais Assistantes Maternelles.

2004 . Acquisition de la Ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc.

2005 .

- › Création, aménagement, gestion et entretien :
 - . De l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc.
 - . Des structures d'accueil petite enfance (- 6 ans) Dieulefit et La Bégude de Mazenc.
- › Participation au fonctionnement de structures multi-accueil petite enfance hors de la CCDB, mais recevant des enfants de la CCDB.
- › Animation et gestion du Relais assistantes maternelles intercommunal.
- › Acquisition d'un terrain pour la crèche de La Bégude de Mazenc.
- › Début des travaux de la ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc.



Photo ALSH - Ferme St Pol. Service enfance, CCDB



Photo ALSH - Service jeunesse, CCDB

2006 .

› Mise en place des Mercredis à La Ferme Saint Pol.
› Mise en place d'un contrat enfance avec la CAF et les communes de La Bégude de Mazenc, Dieulefit, Monjoux, Le Poët-Laval et Pont de Barret, afin que ces communes profitent des aides de La CAF pour financer le périscolaire.

2008 . Ouverture de la crèche « Souffle d'éveil » à La Bégude de Mazenc.

2009 . Organisation et gestion des activités jeunesse (11 /18 ans).

2010 . Travaux et modernisation de la crèche de Dieulefit « les Dieul'filous ».

2011 . Travaux à la Ferme Saint Pol, sur espaces extérieurs.

2012 . Fin des travaux d'agrandissement et réaménagement du jardin de la crèche « les Dieul'filous » à Dieulefit.

2014 . Création d'un lieu d'accueil, parents-enfants « À petits pas ».

2015 . Acquisition d'un terrain pour l'extension de la crèche « Souffle d'éveil » à La Bégude de Mazenc.

2016 . Point Ressource d'Accompagnement des Projets Jeunes (labellisation PRAPJ).

2019 .

› Ouverture de l'extension de la crèche « Souffle d'éveil » à La Bégude de Mazenc - Passage de 20 à 25 berceaux.

› Ouverture de l'espace jeunes à Dieulefit à l'ancien collège.

› Travaux à la Ferme St Pol pour se conformer aux normes Personnes à mobilité réduite (PMR).

2022 .

› Travail sur la mise en place de la CTG avec la CAF, cette convention remplace l'ancienne convention et a une perspective plus vaste à développer.

› Travail sur déficit climat.

PROJETS FUTURS POUR ENFANCE ET JEUNESSE

- › **Mettre en oeuvre la feuille de route de la CTG** (Convention Territoriale Globale) sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les acteurs locaux.
- › **Étudier les possibilités d'optimisation** des bâtiments vieillissants suite au climat actuel afin d'amener de la fraîcheur pendant les fortes chaleurs.
- › **Végétaliser les extérieurs des bâtiments** avec des essences adaptées à la sécheresse et aux canicules.
- › **Mettre en place un portail famille** (numérique) afin de simplifier les inscriptions pour les familles dans les différents accueils de la CCDB.
- › **Travailler avec différents partenaires** pour accompagner les jeunes de notre territoire vers un avenir plus serein.
- › **Rénovation des aires de jeux des crèches** de la Bégude de Mazenc et Dieulefit.

Enfance - Jeunesse
Vice-présidente : Nicole Sylvestre
Noémie Clo - Responsable du service

Enfance - Jeunesse
Vice-présidente : Nicole Sylvestre
Noémie Clo - Responsable du service

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans la suite de l'entretien avec Robert Palluel, quelques actions récentes ou en cours à signaler :

La compétence de soutien à l'économie locale est une mission fondatrice de la CCDB. Avant les projets d'investissement, la commission Développement économique agit au quotidien.

Quelques chiffres peuvent donner une idée du travail accompli :

› LE FONDS RÉGION UNIE

C'est une aide aux entreprises touchées par la crise Covid, du secteur tourisme-hôtellerie-restauration. **En 2020 et 2021**, elle a concerné 45 entreprises de 13 communes du territoire. **19 466 € de contribution de la CCDB** ont permis de débloquer avec l'abondement de la région **208 255 €**.

› L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

En 2020 et 2021, 9 entreprises de 3 communes ont été aidées pour leurs investissements à hauteur de **25 112 €**. Malgré le Covid des entreprises ont continué d'investir.

Pour 2022 ce sont **36 405 €** qui ont été attribués à 13 entreprises de 7 communes. Notons que depuis 2021 des aides majorées sont attribuées aux investissements concernant les économies d'énergie et un meilleur traitement de déchets.

Ces aides s'inscrivent dans la continuité puisque depuis 2012, 78 projets ont été soutenus.

› IMMOBILIER D'ENTREPRISE LE QUAI À PONT-DE-BARRET

Il héberge, à prix modéré, de très petites entreprises, une menuiserie, une association qui promeut l'agro foresterie, et deux associations qui hébergent des artisans créateurs pour travailler dans des domaines aussi variés que le textile, le spectacle, la céramique.

En 2022, suite à un incendie et afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des entreprises et associations désormais installées, nous avons réalisé des travaux de mise aux normes financés par l'assurance et le raccordement du local menuiserie au réseau de chaleur collectif.

› LA ZONE DE BOULAGNE À LA BÉGUDE DE MAZENC

Sur un total de 10 lots, 4 sont désormais vendus et équipés, 3 sont sous compromis. Restent libres à la vente 3 des petits lots de 1054 à 1453 m² représentant 17 % de la surface totale.



› SOUTIEN FINANCIER AUX INSTITUTIONS

La CCDB soutient à hauteur de **10 707 €** la mission locale chargée d'accompagner les jeunes de moins de 27 ans en recherche d'emploi. Elle soutient également la plateforme Initiative Portes de Provence qui accompagne les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, sur leurs problématiques de financement. Grâce à cette action, en 2021, 8 entreprises ont été conseillées et accompagnées et ont pu obtenir un prêt d'honneur à taux zéro, pour un total de **77 500 €**.

› LES AIDES EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Le département abonde aux aides de la CCDB.

L'aide à l'industrie agro-alimentaire en 2016, 2017 et 2020 : 3 entreprises ont été aidées sur 3 communes, pour un montant CCDB total de **73 847 €**.

L'aide à l'économie solidaire de proximité : 2 associations créant 3 emplois ont été aidées par la CCDB à hauteur de **2170 €**.

L'aide à l'immobilier des entreprises conjugue aides aux investissements et créations d'emplois. 2 entreprises aidées à hauteur de **5020 €** sur deux communes pour l'investissement immobilier et la création de 19 emplois.

Ce dispositif de partenariat avec le Département pour l'aide à l'investissement immobilier sera étendu en 2023 aux entreprises d'insertion par l'activité économique à l'agritourisme et à l'accueil des randonneurs cyclistes.

C'est cette volonté de servir au plus près des besoins de la population de l'emploi et du développement économique qu'il convient de préserver à l'avenir.

Aujourd'hui et demain la CCDB continuera de s'impliquer auprès des différents acteurs du territoire.

Développement économique
Vice-président : Marc Eberhard
Emilie Jungo - Chargée de mission



BÂTIMENT ET TRAVAUX

Bâtiments relevant de la responsabilité de la CCDB

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux possède un patrimoine immobilier lui permettant d'exercer ses activités : crèches, centres de loisirs, locaux d'activités, locaux administratifs, Office du tourisme, Maison de la Céramique. Ces bâtiments ont besoin régulièrement d'entretien et de maintenance. Les besoins des habitants évoluent, les bâtiments doivent évoluer, s'adapter, en particulier réduire fortement la consommation énergétique.

Une équipe de la Communauté de communes et d'élus a les bâtiments en charge.

Un agent communautaire, M. Brachet, est sur tous les fronts pour réparer, accompagner les professionnels et entretenir les installations, les terrains et les bâtiments.

Le vice-président, Thierry Didier, assure la responsabilité des travaux ainsi que la maintenance, il rend compte de l'avancement des travaux au Conseil communautaire et soumet au débat et au vote les projets à venir.

ACTUALITÉ

BOURDEAUX, fin août les travaux d'agrandissement de la crèche ont été terminés.

DIEULEFIT

- › **La crèche** : pendant les vacances scolaires de la Toussaint la toiture sera modifiée et le chauffage révisé.
- › **Local de l'Office de tourisme** : des fuites importantes quand il pleut dégradent les conditions de travail des employés. Plusieurs expertises ont été conduites, une piste de travaux est à l'étude.

LA BÉGUDE DE MAZENC

- › **La Ferme St-Pol** : des travaux ont été identifiés et seront conduits rapidement pour éviter des infiltrations au rez-de-chaussée.
- › **Crèche Souffle d'Eveil** : quelques problèmes de chauffage, d'étanchéité et de façade bois sont réglés.

PONT-DE-BARRET

Un incendie a dégradé l'ancien garage du Quai, les travaux permettant à nouveau une location ont été terminés au premier trimestre 2021.

LE BÂTIMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, rue Garde de Dieu doit être rénové, les conditions de travail des agents doivent être améliorées, le chauffage au gaz doit être remplacé par un système ne consommant pas d'énergie fossile dans un bâtiment bien isolé.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Sa mise en conformité est nécessaire, le coût en est important. Dans un premier temps, des travaux de mise en conformité seront engagés cette année. Les rencontres avec les pompiers ont été très positives.

PAR AILLEURS, nous pensons installer un nouvel office de tourisme, à Dieulefit, sur le site de la gare.



Immobilier entreprises Pont de Barret - Photo CCDB

ORGANISATION DES SERVICES

Ces activités et services relèvent de la vice-présidence Bâtiments.

La directrice générale des services, Patricia Stadler, travaille beaucoup sur les projets portés par la vice-présidence : suivi financier et administratif des dossiers, expertise pour les marchés publics, appels à candidature, appels d'offres, avenant, décompte...

Une feuille de route a été fixée et doit donner aux activités de la Communauté de communes un cadre de travail et d'accueil aussi performant que possible. Dans le cadre de la politique Défi climat nous devons limiter l'artificialisation des sols, utiliser des matériaux bas-carbone, limiter la consommation énergétique des bâtiments.

Nous sommes en lien avec chacune des vice-présidences : Enfance Jeunesse, Tourisme, Développement économique...

Les projets sont proposés par les commissions puis décidés par le Conseil communautaire sur présentation des vice-présidents. Ils sont intégrés dans le budget. Ils sont traduits en cahier des charges, en appels d'offres puis les travaux sont suivis et réceptionnés.

Actuellement nous nous heurtons à deux difficultés importantes. D'un côté nous avons du mal à trouver des entreprises pour des travaux dans les délais que nous souhaitons. D'un autre côté, l'augmentation du coût des travaux nous pénalise beaucoup.

Bâtiments - Travaux
Vice-président : Thierry Didier
Gilbert Brachet - Responsable technique



GESTION DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- › **LOCAUX DE LA CCDB** à Dieulefit
- › **MAISON DE LA CÉRAMIQUE**
à Dieulefit
- › **CRÈCHE « Les Dieul'filous »**
à Dieulefit
- › **CRÈCHE « Souffle d'éveil »**
à La Bégude de Mazenc
- › **CRÈCHE « Picoti Picota »**
à Bourdeaux
- › **LA FERME SAINT POL**
à La Bégude de Mazenc
- › **IMMOBILIER D'ENTREPRISES**
à Pont-de-Barret
- › **OFFICE DE TOURISME** à Dieulefit
et **ANTENNE** à Bourdeaux
- › **LOCAUX DU CAEM**
- › **RÉSEAU CHALEUR**



Ferme Saint Pol - Photo CCDB

DÉCHETS

LA REDEVANCE INCITATIVE AVANCE !

EN FÉVRIER : Mesure des non-recyclables à la déchèterie !

Ayant enfin trouvé un système simple et fiable, nous pourrions mesurer vos apports d'encombrants en déchèterie à partir du 1^{er} février.

2023 sera encore une année test en déchèterie (on mesure mais cela ne compte pas).

En 2024, on mesurera et cela comptera, ainsi la redevance incitative deviendra pleinement effective pour les professionnels aussi. Chaque usager aura un objectif à atteindre en fonction de son forfait.

RAPPEL > Seuls vos encombrants non recyclables seront quantifiés. Le reste des recyclables est en accès libre et illimité, compris dans votre redevance, comme le tri sélectif.



- 30%
d'encombrants !
Chiches ?
30 % des déchets de
la benne encombrants
pourraient être recyclés
sur la déchèterie.

Vous déposerez vos encombrants dans un contenant qui sera pesé. Un ticket justificatif vous sera délivré pour mémoire. Vous signerez le poids inscrit sur la tablette du gardien. Le gardien videra votre contenu dans la benne.

LES PROJETS À VENIR

- > **Collecte et traitement des biodéchets** sont à l'étude. La séparation à la source des biodéchets est obligatoire pour 2024, et la CCDB sera prête.
- > **Vers une « végétérie » ?** Un lieu unique de traitement des biodéchets et végétaux, des particuliers et des paysagistes est également à l'étude.
- > **Zéro-déchets** : avec le développement de la bouteille en verre réutilisable, c'est un début mais c'est l'avenir.



ET SI ON SE PROJETAIT ?

2050, c'est dans 30 ans

Le scénario Négawatt* 2022 comporte un volet sur les déchets et leur évolution en 2050. Il prévoit pour la France en 2050 :

- + **10% d'emballages pour le transport** (films, cartons, palettes...),
- **40% d'emballages plastique pour le conditionnement de marchandises solides** (sacs, barquettes, films...),
- **10% de plastique** et - **20% de verre pour les marchandises liquides.**

Dans les projections Négawatt, en 2050, nous réemploierons 25% des contenants en plastique, qui seront en partie en matière végétale (biosourcée). **Nous réemploierons 50% des contenants en verre**, et la consigne sera remise en place.

Certains commerces et artisans de la CCDB sont déjà engagés avec la coopérative « **Ma bouteille s'appelle reviens** » qui lave les bouteilles à Chabeuil.

Dans l'habillement en France, une division par 4 des émissions du secteur est envisagée en 2050, notamment : en luttant contre la fast-fashion, en allongeant la durée de vie de nos habits, habits en coton bio et fibres synthétiques végétales (polymères biosourcés), en favorisant le réemploi au recyclage.

C'est ce qu'ont commencé Triballes et leurs clients sur notre territoire.

Gestion des déchets
Vice-président : Philippe Berrard
Johan Miran – Responsable du service



*NégaWat est une association créée en 2001. En se basant sur le principe 1/3 de sobriété, 1/3 d'efficacité et 1/3 de renouvelables, l'association et son institut projettent des scénarios de neutralité carbone pour la France à l'horizon 2050, dans tous les domaines (bâtiment, transport, industrie, agriculture, commerce, consommation...). www.negawatt.org/Synthese-du-scenario-negaWatt-2022



Les Pignes 07.07.20 - © M.Gallo

TOURISME . PATRIMOINE . SPORTS DE NATURE

LES SPORTS DE NATURE

Depuis 30 ans la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux œuvre pour le développement des sentiers de randonnée pédestre et VTT. Le territoire, déjà bien avancé sur la thématique, a été sollicité en 2012 par le Conseil départemental de la Drôme pour devenir territoire pilote de la démarche « Spot Nature ». Celle-ci vise à structurer l'offre sports nature existante, l'améliorer si nécessaire afin d'en faciliter la gestion et en faire un levier de développement économique.

Deux ans après, en 2014, la Base VTT labellisée FFCT (Fédération Française de CycloTourisme) voit le jour avec d'abord 11 puis 12 itinéraires permanents pour tous les niveaux.

Un Tour de Pays Equestre est créé en 2016 puis c'est tout le réseau de randonnée pédestre qui est remis à plat à partir de 2017. **Une étude minutieuse de tous les itinéraires est effectuée :** vérification sur le terrain, travail de conventionnement auprès des propriétaires privés, modification voire suppression de certains itinéraires, création d'autres, mise à jour de la signalétique et des éditions... C'est aussi un engagement pour la conciliation des usages, en lien étroit avec le service Agriculture - Gestion de l'Espace de la CCDB, lorsque les itinéraires croisent des zones agricoles et pastorales. Des portillons ont notamment été financés, permettant de maintenir certains itinéraires.

Aujourd'hui le réseau pédestre se compose de 33 boucles, 1 GR de Pays et 3 GR, tous entretenus et balisés par environ 30 bénévoles.

L'OFFICE DE TOURISME

La CCDB a pris la compétence « tourisme » en 2005 et s'est vu confier à ce titre la gestion des Offices de Tourisme de La Bégude-de-Mazenc et de Dieulefit, puis en 2014 celui de Bourdeaux pour devenir l'Office de Tourisme Intercommunal Dieulefit-Bourdeaux. Classé en Office de Tourisme (OT) de catégorie 2 dès 2013, l'OT devient catégorie 1 en 2017. En 2022, le renouvellement du classement en catégorie 1 a été acté par la Préfecture pour les 5 ans à venir. Ce classement permet de mettre en valeur la démarche d'amélioration continue de l'Office de Tourisme.

Un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique (SADI) est élaboré en 2017, il est voué à repenser la stratégie d'accueil de l'Office de Tourisme afin de prendre en compte les attentes et usages des visiteurs au sein des Offices de Tourisme comme à l'extérieur.

Le bureau d'accueil de La Bégude a été fermé au public à la fin de l'année 2018 pour devenir un bureau administratif. Une borne numérique d'information touristique est posée en 2021 pour continuer à diffuser l'offre touristique à l'entrée principale du territoire. Le local est finalement restitué à la commune de La Bégude en 2022.

La CCDB et l'OT font partie intégrante de l'association Destination Drôme Provençale (ex Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale).

Cette structure qui réunit les 5 territoires et Offices de Tourisme du sud du département, permet de mutualiser des actions de promotion et de communication. Il s'agit principalement d'actions visant à accroître la notoriété de la destination en France et à l'étranger.

Cela a permis de financer par exemple des campagnes d'affichage dans le métro parisien au moment du Salon de l'Agriculture ou de représenter le territoire au Salon du Randonneur de Lyon.



LA TAXE DE SÉJOUR > Une source de financement

La taxe de séjour a été instituée en 2007 sur le territoire.

Prélevée auprès des visiteurs par les hébergeurs, la taxe de séjour permet de ne pas faire supporter aux seuls contribuables locaux les dépenses liées au tourisme : actions de promotion, de protection des espaces ou d'amélioration du service rendu aux professionnels.

135 500€ ont ainsi été collectés pour l'année 2021, cela couvre la majeure partie de la subvention de fonctionnement allouée par la CCDB à l'Office de Tourisme en 2022.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La fréquentation touristique du pays de Dieulefit-Bourdeaux n'est pas nouvelle puisque dès 1928 la ville de Dieulefit était classée Station touristique. Cependant, face au développement massif du tourisme, aux impacts que celui-ci peut avoir sur la vie locale, autant positifs que négatifs, il est apparu nécessaire de cadrer son développement. C'est pourquoi, dès 2015 la CCDB a engagé une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie touristique. **Un plan d'action a alors vu le jour pour la période 2017-2021. Celui-ci a notamment mené à l'élaboration du SADI de l'Office de Tourisme, à la refonte de l'identité visuelle de la destination et au développement d'offres à destination des familles.**

... et maintenant ?

La crise COVID et le dérèglement climatique impliquent des changements de comportement actés et à venir qu'il est nécessaire de prendre en compte sérieusement dans la politique touristique que veut mener la CCDB pour les années futures. Un travail est en cours pour définir une nouvelle stratégie répondant aux enjeux du tourisme durable.

En parallèle, le développement de l'offre sport nature se poursuit avec le démarrage du projet de création d'une base trail. Sur le même principe que la base VTT, l'Espace Trail Dieulefit-Bourdeaux offrira une dizaine de circuits permanents balisés et entretenus, développés spécialement pour le trail et pour tous les niveaux de pratique.

Tourisme - Patrimoine - Sports de nature
Vice-président : Eric Bouvier
Marion Gallo - Chargée de mission

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE

Créée en 1994 par la CCDB pour assurer la suite des actions menées jusqu'alors par l'association Maison de la Terre, la Maison de la Céramique se voit alors confier plusieurs missions, notamment la valorisation de l'histoire potière locale, la préservation des techniques et des savoir-faire, la formation aux métiers de la céramique...

Depuis 2010 un espace musée permet de présenter les céramiques de la collection permanente issue d'une production locale. Grâce à de généreux dons, celle-ci se compose aujourd'hui de plus de **700 pièces**.

Dans la verrière, au rez-de-chaussée, trois expositions principalement dédiées à la création contemporaine **sont présentées chaque année**.

Organisme de formation, la Maison de la Céramique accueille plus de 80 stagiaires par an. 11 d'entre eux suivent le parcours diplômant de céramiste, une formation sur 14 mois inscrite au Répertoire Professionnel des Certifications Professionnelles, dont la finalité est l'installation en tant qu'artisan ou artiste.

Elle est, en 2023, le seul centre de formation continue en France à délivrer une certification de céramiste de niveau 5 (équivalent Bac +2).

Aujourd'hui ce sont plus de 160 élèves qui ont été formés, la plupart se sont installés comme céramistes, une vingtaine d'entre eux sont restés sur le territoire. Chaque année une exposition fait la part belle à ces jeunes en les conviant à présenter leur travail.

La Maison de la Céramique propose également des stages amateurs pour adultes et enfants, mais aussi des actions en direction des scolaires du territoire.

Pour l'année 2021-2022, deux classes ont bénéficié de cette action : celle de Roche-St-Secret-Béconne et un CM2 de La Bégude-de-Mazenc, pour l'année en cours ce sera une classe de CM1-CM2 de Bourdeaux ainsi que l'ITEP de Beauvallon.

En partenariat avec les céramistes du territoire, la Maison de la Céramique organise la Biennale Céramique, deuxième événement céramique de la région Rhône-Alpes-Auvergne, après les Tupiniers à Lyon. La prochaine édition se déroulera les 10 et 11 juin 2023.

Tourisme - Patrimoine - Sports de nature
Vice-président : Eric Bouvier
Marion Gallo - Chargée de mission



Valorisation des bois - Photo CCDB



Photo CCDB

LE PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a fêté ses 30 ans en 2021.

LEADER C'EST QUOI ?

L'Europe confie à un Groupe d'Action Locale une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés favorisant le développement des zones rurales. **Les acteurs du territoire (associations, entreprises, collectivités locales...) ont pu participer et bénéficier de ce programme depuis 1999.**

Les périmètres et les stratégies n'ont cessé d'évoluer au fil des programmations : le patrimoine et la culture ont été mis en avant sur les programmations LEADER II et LEADER +, ainsi que la préservation des ressources naturelles et des savoir-faire avec le GAL Calades et Senteurs. Enfin, la programmation actuelle vise à renforcer les liens entre les acteurs du bassin de vie Dieulefit-Montélimar.

Ce programme donne la possibilité d'expérimenter et d'aider des projets qui ne sont pas forcément dans les lignes de financement classiques. Tester des nouvelles propositions et si cela fonctionne, diffuser l'expérience pour la dupliquer ailleurs.

Au fil des programmes, cette simplicité d'expérimentation a été rendue plus complexe en raison d'une lourdeur administrative croissante. Cependant, la démarche participative et la liberté du Comité de Programmation (instance décisionnelle composée d'acteurs privés et publics) d'utiliser les fonds de manière la plus cohérente reste bien présente et donne du sens au programme.

Actuellement, le programme permet à des projets expérimentaux de voir le jour. Nous avons en tête le projet d'abattage mobile à la ferme (*détail dans le bulletin de juin 2022*). De même pour le travail effectué sur la filière bois. Enfin, le programme LEADER a soutenu durablement la filière céramique (Maison de la Céramique, Marché des Potiers notamment).

La coopération interterritoriale fait partie du programme. Le projet emblématique « Sur les pas des huguenots », s'est prolongé sur les différentes programmations. Il est toujours d'actualité, en lien étroit avec le « GR » international.

Le programme actuel touche à sa fin. La Communauté de communes participe d'ores et déjà à la définition du nouveau programme aux côtés de huit intercommunalités ainsi que du Parc Naturel Régional des Baronnies qui le pilotera (*voir en début du Bulletin*).

EN TRENTE ANS, le programme LEADER est devenu l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux, et un symbole de la politique européenne pour les ruralités.



Randonnée musicale - Photo CCDB

Programme LEADER
Présidente : Fabienne Simian
Aurélie Griffon - Chargée de mission



LE SERVICE D'ARCHIVES COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

HISTORIQUE

En 2014, l'association Patrimoine, Mémoire et Histoire a souhaité commémorer le centenaire de la Seconde Guerre mondiale via des documents d'archives locales.

Or, les archives des communes n'étant pas toutes classées, il n'a pas été possible pour l'association de les consulter. Devant cet état de fait, l'association a présenté, le 6 février 2014, en commission permanente de la Communauté de communes du Pays de Dieulefit, un dossier pour la création d'un poste d'archiviste communautaire à plein temps.

Cette demande a été relayée par M. Claude Raspail, président de la Communauté de communes, lors du conseil communautaire du 27 février 2014. Les élections municipales ayant eu lieu, le projet a été mis en sommeil. Il est de nouveau évoqué lors du conseil communautaire du 28 janvier 2016.

Une mission archivage est annoncée le 7 avril 2016, puis votée lors de la séance du 21 septembre 2017.

Mme Magali Guérin-Chazaud, agent communal en charge des archives, a été mise à disposition à mi-temps sur trois mois. Son service a été partagé entre la commune de Dieulefit et la CCDB à partir du 17 octobre 2017.

Le service d'archives commun de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) a été créé par une délibération, formalisant les modalités de son fonctionnement, prise le 18 octobre 2018. Chaque commune adhérente a passé une convention avec la CCDB.

Mme Magali GUÉRIN-CHAZAUD occupe ce poste depuis le 1^{er} janvier 2019.

FONCTIONNEMENT

Les 24 structures faisant partie du service commun sont les communes de : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Comps, Crupies, Dieulefit, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Rochebaudin, Roche-Saint-Secret-Béconne, Salettes, Souspierre, Teyssières, Les Tonils, Truinas, Vesc. Mais également la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB), le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) et la Maison de la Céramique qui est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Il est également proposé aux collectivités, sans coût supplémentaire, que l'archiviste fasse également office de **Data Protection Officer (DPO)** et mette en place le **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**. Les 17 collectivités ayant demandé, en 2019, l'intervention de l'archiviste dans le cadre du **RGPD** sont : Aleyrac, La Bégude de Mazenc, Bourdeaux, la CCDB, Crupies, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Pont-de-Barret,

Rochebaudin, La Roche-Saint-Secret-Béconne, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc et la Maison de la Céramique (en 2020).

Chaque année le nombre de jours est revu en fonction des besoins et des projets envisagés au sein de chacune des collectivités.

Tout en se déplaçant d'une commune à l'autre, l'archiviste assure différentes missions :

- › **mise en place des procédures d'archivage** au sein des services et des collectivités membres du service commun,
- › **gestion des fonds des collectivités** (à condition qu'elles soient membres du service commun des archives),
- › **assistance et conseil** aux élus,
- › **communication et valorisation des archives**, avec accueil des lecteurs-chercheurs,
- › **intervention** en milieu scolaire,
- › **pilotage de la mise en œuvre** du règlement européen sur la protection des données pour le compte des collectivités (RGPD),
- › **interlocutrice** de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

ET L'ARCHIVISTE COMMUNAUTAIRE nous confie ...



« Depuis 2019, des liens de confiance se sont noués entre les secrétaires de mairie et moi.

J'estime avoir beaucoup de chance de pouvoir travailler avec des secrétaires de mairie tellement impliqués.

Le partenariat avec les élus s'est également développé dans le bon sens. « Petites » ou « grandes » communes, toutes, en fonction de leurs possibilités, ont investi en faveur des archives. Des locaux ont été aménagés, des travaux de restauration ou de valorisation ont été réalisés.

Pour moi, le service commun d'archives est une mutualisation réussie et je suis très fière de travailler au sein de la CCDB.

Service Archives
Présidente : Fabienne Simian
Magali Chazaud – Archiviste

NOUVELLES ARRIVÉES ET CHANGEMENT DE PERSONNEL

› SERVICE AGRICULTURE, FORÊT, GESTION DE L'ESPACE



Un chargé de mission pour la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne de Miélandre.

La commune de Vesc a fait l'acquisition d'une partie de la Montagne de Miélandre en 2020 et a transféré la compétence à la CCDB pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion.

Loïc RASPAIL, a été recruté en octobre en tant que chargé de mission « Espaces Naturels Sensibles - Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel » afin de piloter la démarche de reconnaissance de l'ENS de Miélandre et assurer l'animation et le suivi technique du plan de gestion de cet Espace Naturel Sensible (ENS).



Un chargé de mission « Alimentation »

La Communauté de communes a été labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) en juin 2021 pour une période de trois ans.

Après l'élaboration du diagnostic agricole et alimentaire réalisé par Solène RENAUDIE, stagiaire durant 6 mois au sein de la CCDB, Kévin BAZILE assure désormais l'animation du PAT en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires (agriculteurs, décideurs locaux, commerçants, restaurateurs, ...).

› SERVICE ECONOMIE



**Une nouvelle chargée de mission
« Développement des activités économiques ».**

Après dix-neuf ans au sein de la CCDB, en tant qu'animatrice du programme LEADER, puis en tant que chargée de mission « Développement des activités économiques », Anouck VALOIS a quitté ses fonctions au sein de la CCDB fin août. Pour lui succéder, nous avons le plaisir d'accueillir dans l'équipe Émilie JUNGO depuis décembre 2022.

› SERVICE ENFANCE JEUNESSE



Sandy Bogert a rejoint l'équipe Enfance Jeunesse

en tant que directrice adjointe de l'accueil de loisirs La Ferme St Pol depuis août 2022. Elle remplace Charline Teyssier. Elle est titulaire du BAFA et en cours de formation BAFD. Elle co-organise les temps d'accueil avec la directrice, elle assure les animations pendant les vacances scolaires et les mercredis, et elle dirige la structure une partie de l'été.

PRIMES POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

Une prime de 100€ permet d'aider toute personne désirant acquérir un vélo électrique, neuf ou d'occasion, ou un kit d'électrification (sous certaines conditions mais sans prendre en compte les ressources). Cette prime peut se cumuler à celles de l'État, et des communes (Dieulefit, Montjoux, La Bégude de Mazenc...). La CCDB finance également les vélos neufs classiques, pour inciter à des déplacements quotidiens à vélo, plus nombreux, en accordant une aide de 50€

Renseignements : site CCDB

AIDE AU SOLAIRE THERMIQUE

Une aide de 500€ pour la production d'eau chaude solaire a été mise en place par la CCDB. Cette aide vient financer l'achat et la pose de panneau solaire thermique.

Plus d'informations sur le site de la CCDB



UN KIT SOLAIRE POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

La société coopérative Solarcoop propose d'équiper les particuliers

en panneau(x) solaire(s) photovoltaïque(s) simple(s), se raccordant directement à une prise standard ou au tableau électrique de l'habitation.

Les Centrales Villageoises de la Lance peuvent également accompagner les particuliers dans leur réflexion, installation, ou achat.

Plus d'informations

www.centralesvillageoisesdelalance.fr / www.solarcoop.fr



SERVICE PUBLIC GRATUIT POUR LA RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT

Propriétaire occupant ou bailleur, locataire, vous pouvez bénéficier d'aides, et d'un accompagnement gratuit sur le territoire de la Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux. Ce service public est porté par le CEDER, une association neutre et experte en matière de travaux de rénovation énergétique. Le CEDER est là pour vous renseigner techniquement et financièrement sur vos projets de rénovation et leurs aides possibles. Leur logiciel de modélisation permettra également de vous donner un premier aperçu énergétique de votre logement.

Permanences (uniquement sur rendez-vous) :

Tous les vendredis du mois, de 9 h à 12 h, dans les locaux de la Communauté de communes.

Renseignements et prise de RDV : 04 75 26 22 53

infoenergie@ceder-provence.org

www.ceder-provence.org



SOLIHA : ADAPTER SON LOGEMENT

Adapter un logement à la perte de mobilité ou au handicap, réhabiliter un logement vétuste ou dégradé, des conseils techniques ou l'accompagnement pour l'obtention des aides financières... autant de sujets sur lequel SOLIHA peut aider et accompagner **gratuitement** propriétaires et locataires !

Contactez un conseiller par téléphone au

0 800 300 915 (numéro vert gratuit) :

- Lundi : de 13 h à 17 h
- Mardi à vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30

www.drome.auvergnerhonealpes.soliha.fr

L'AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES 2023

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux met à nouveau en place pour 2023 un règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives sous réserve d'inscription de la dépense au budget 2023.

La campagne a débuté le 16 novembre 2022.

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au mercredi 25 janvier 2023. **Chaque déposant devra au préalable avoir rencontré Aurélie Gandolphe, chargée de mission Culture & Solidarités.**

Si vous souhaitez recevoir le règlement, le dossier de demande de subvention et le planning des RDV, envoyez un mail à gandolphe.ccbd@orange.fr.



CONTACTS

JOINDRE L'ÉQUIPE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Patricia Stadler
04 75 46 46 06
06 73 15 16 27
ccpd.stadler@orange.fr

COMPTABILITÉ

Béatrice Berard
04 75 46 90 90
berard.ccdb@orange.fr

SECRETARIAT

Angélique Javellas
04 75 46 82 33
ccpd.courrier@orange.fr

ARCHIVISTE INTERCOMMUNALE

Magali Chazaud
06 30 17 69 22
chazaud.ccdb@orange.fr

GESTION DES DÉCHETS

Accueil-secretariat
Delphine Chalvet
04 75 46 43 49
ccpd.aubert@orange.fr

Johan Miran
07 87 43 93 38
ccpd.miran@orange.fr

Frédéric Mocquard
06 33 42 49 02
mocquard.ccdb@orange.fr

Régis Daval
06 73 17 18 23
daval.ccdb@orange.fr

AGRICULTURE, FORÊT GESTION DE L'ESPACE

Christelle Harmegnies
04 75 46 43 48
06 73 17 35 77
ccpd.harmegnies@orange.fr

Alimentation

Kévin Bazile
06 30 41 95 25
bazile.ccdb@orange.fr

Espace naturel sensible

Loïc Raspail
07 86 17 46 59
raspail.ccdb@orange.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emilie Jungo
06 70 47 88 70
jungo.ccdb@orange.fr

TOURISME - PATRIMOINE SPORTS ET NATURE

Marion Gallo
04 75 46 90 91
06 73 16 94 45
gallo.ccdb@orange.fr

CULTURE - SOLIDARITÉS

Aurélié Gandolphe
07 87 09 20 10
gandolphe.ccdb@orange.fr

PROGRAMME LEADER

Aurélié Griffon
04 75 90 38 12
06 38 88 97 25
a.griffon@gal-portesdeprovence

COORDINATRICE ENFANCE JEUNESSE

Noémie Clo
04 75 46 95 07
06 73 17 00 08
clo.ccdb@orange.fr

DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS « FERME SAINT-POL »

Florentine Oudot
04 75 46 95 06
06 73 17 95 77
ccpd.lafermestpol@orange.fr

DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS DE BOURDEAUX

Leila Atma
04 75 53 01 74
06 31 48 43 24
ccpd.accueildeloisirsbourdeaux@orange.fr

ANIMATEUR JEUNESSE

Élodie Curbélié
04 75 46 95 08
06 70 47 34 81
curbelie.ccdb@orange.fr

Mélanie Oger / Mélanie Mille

04 75 46 95 08
06 45 75 03 08
ogier.ccdb@orange.fr

RESPONSABLE DU RELAIS PETITE ENFANCE (EX - RAM)

Viviane Doulière
06 30 41 99 93
ram.ccdb@orange.fr



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.paysdedieulefit.info

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX

8 rue Garde de Dieu 26220 Dieulefit

Tél. 04 75 46 82 33 | E-mail. ccpd.courrier@orange.fr

